

N°73

NOYAL MUZILLAC

magazine

Juillet 2019



Mot du Maire 3

Vie communale

Revitalisation du bourg de Noyal-Muzillac .. 4-5
Voirie 6
Enfance Jeunesse 6-7
L'ALSH 8-9
Bibliothèque municipale Huguette Laudrain 10
Lutte contre les ragondins 10
Plan Local d'Urbanisme 10
Vie économique..... 11
Comptes rendus des réunions
du Conseil Municipal..... 12-25

Vie intercommunale

Arc Sud Bretagne..... 26-27
Damgan La Roche Bernard Tourisme 28

Vie des écoles

École communale JM Boëffard 29-30
Amicale Laïque..... 30
École Sacré Cœur..... 31

Vie sociale et solidaire

L'ADMR 32
Le Relais Parents Assistantes maternelles .. 32

Vie des associations culturelles

L'ANHA 33
E Korn an Tan..... 33
Les Cousettes Noyalaises..... 34
Jeune France 34
Jeune France Musique 35
Jeune France Supporters Musique..... 36
La Noyalaise fleurie 36
La Musicalaise 37
Jeune France Théâtre..... 38

Vie des associations sportives

Jeune France Football..... 39
Au Gré des Sentiers..... 40
D-Tonic 41
Gym Club Noyalais 41
Comité des boules de Bourgerel 41
Handball club 42
Le Taekwondo 42
Jeune France Basket..... 43

Histoire 44

Dépêches du mag..... 45

État civil..... 46

Memento 47

Calendrier des manifestations

Sommaire



Mairie

Place de la mairie

Tél. 02 97 41 65 47 - Fax. 02 97 41 62 21

www.noyal-muzillac.fr - mairienoyalmuzillac@wanadoo.fr

• Ouverture au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 9h/12h et 13h30/17h15

Vendredi 9h/12h et 13h30/16h30

Samedi 9h/12h

Services techniques

st.mairienoyalmuzillac@orange.fr

Permanences : le Maire et les Adjointes reçoivent uniquement sur rendez-vous

Le Maire : Patrick BEILLON

Les adjointes

- Geneviève LAVIGNE (Affaires sociales, Associations Culturelles)
- Jean-Marc LE BRAS (Urbanisme, Communication, Patrimoine, Tourisme)
- Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC (Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse)
- Christian BILLY (Finances, Économie, Commerce, Sports, Haut débit, Marchés publics - MAPA)
- Daniel PASCO (Environnement, Voirie, Bâtiments Communaux et Agriculture)

Directeur de la publication : Patrick BEILLON

Photos : couverture : un moro-sphinx ©Philippe Mats ;

sommaire : Pont du Moulin de Kerdréan ©Mairie

Rédaction : service communication

Charte graphique, réalisation et impression

izatis.com 02 97 26 00 42



Crédit photos : Fotolia, TASB

Imprim'vert tirage 1 300 exemplaires

Imprimé sur du papier issu de la gestion durable des forêts

Dépôt légal 3^e trimestre 2019

mot du Maire



Comme tous les ans au mois de mars, le conseil municipal a voté le budget communal. Ce dernier reprend certains projets déjà engagés et inscrit de nouveaux chantiers à mettre en place au cours de cette année 2019.

- La réhabilitation de notre ALSH a pris du retard. En effet, lors de la consultation auprès des entreprises, lancée l'été dernier, plusieurs lots n'avaient pas reçu d'offres. Comme la règle des marchés publics nous l'impose, nous avons dû relancer une nouvelle procédure qui s'est terminée au mois d'avril dernier. Le conseil municipal a pu choisir les entreprises et les travaux débiteront en septembre (coût 385 000 €).
- L'entretien de nos routes continue, les tapis goudronnés qui n'ont pu être posés à l'automne dernier, pour des raisons climatiques, seront faits avant l'été. Pour 2019, le conseil a inscrit et voté un budget pour continuer nos travaux sur d'autres routes noyalaises (coût 85 000 €).
- Les canalisations d'eaux usées, rue de la Jeune France, rue des Buttes et rue François de Carné seront remises en état (coût 180 000 €). Début des travaux en juin.

- Les travaux de viabilisation de la 2^e tranche du lotissement démarreront cet été. Ce sont 28 lots qui seront commercialisés. Certains sont déjà réservés ; les personnes intéressées peuvent s'informer et retirer un dossier de réservation auprès de la mairie.
- Des travaux d'entretien de la couverture de l'église démarreront à l'automne. Celle-ci doit être repeinte par la suite.
- Les élus ont travaillé tout au long de l'année 2018 et 2019, sur l'étude de revitalisation du centre bourg. L'objectif est de trouver des solutions afin de réhabiliter ou de reconstruire certains de nos bâtiments, tel l'ancien ADMR, l'ancienne poste ou le presbytère. Il faut aussi pouvoir ramener du flux devant nos commerces, créer du logement dans le centre bourg et assurer une meilleure circulation piétonne et vélos. Il faut surtout trouver des financements.

Pour cela, nous avons déposé notre dossier en février 2019, auprès de la région Bretagne. Si notre candidature est retenue, nous aurons la réponse début juillet, nous envisagerons des travaux. Je vous invite le 4 juillet prochain à participer à la réunion publique, salle de la Michochêne à 20h. Les élus et le cabinet Terraterre qui ont travaillé sur ce dossier, vous présenteront les différents projets qui ont été inscrits dans cette étude.

Les enfants et adolescents qui ont participé à ce long travail, ont été reçus le 11 juin dernier et ont pris connaissance des projets qui les concernent.

À ce titre, une maison des jeunes, destinée aux adolescents verra le jour en fin d'année. Là aussi, les élus ont inscrit une ligne budgétaire au mois de mars dernier.

Je n'oublie pas le travail fait par les commerces et services, les écoles et les associations tout au long de l'année, je les remercie pour le dynamisme qu'ils insufflent à notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été, passez de bonnes vacances, et surtout restons solidaire.

Patrick BEILLON

Revitalisation du bourg de Noyal Muzillac

Carte de synthèse du projet de revitalisation



L'étude de revitalisation lancée par la commune s'est conclue à la fin du mois de février 2019 par la remise d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », appel porté par les quatre partenaires État, Région Bretagne, Établissement Public Foncier et Banque des Territoires.

Cette étude revêt un double aspect :

- d'une part cette étude a permis l'écriture d'un plan de développement durable pour la commune, plan qui définit l'ensemble des projets retenus pour les années à venir, leur cohérence et le calendrier de réalisation. Menée par l'équipe municipale accompagnée par l'atelier Terraterre, cette étude trace en quelque sorte une feuille de route de l'évolution de Noyal pour les années à venir.
- d'autre part elle ouvre la porte pour une seconde étape, la possibilité de concourir à un deuxième appel à candidature, lancé par les mêmes partenaires, en cycle « travaux ». À l'issue de ce concours, si le dossier de Noyal Muzillac est retenu, des aides financières importantes seront attribuées à la commune pour assurer la réalisation des projets élaborés dans l'étude.

L'État et le Conseil régional mobilisent pour ce deuxième appel à candidature 14 millions d'euros dans le cadre du contrat de plan État-Région, complétés par 400 000 euros de la Banque des Territoires et un accompagnement renforcé de l'EPF. Ces sommes seront partagées entre une quinzaine de communes ayant présenté les meilleurs projets, susceptibles de démontrer que de nouveaux modèles de développement, et notamment de nouvelles stratégies économiques, peuvent prospérer dans les bourgs ruraux de Bretagne. C'est tout l'enjeu de ce concours entre communes, dont le résultat sera connu au début de l'été.

Autre particularité, si la commune est retenue, la réalisation de la totalité des travaux projetés doit se faire sur quatre ans. Si le nombre de communes retenues est restreint, cela traduit la volonté des quatre partenaires précités de soutenir uniquement quelques projets aboutis et novateurs, avec pour objectif que ceux-ci soient reproductibles et puissent permettre de lancer d'autres processus de revitalisation dans de nombreuses communes bretonnes sur des schémas similaires.

La mise en œuvre des premiers projets va progressivement apparaître tandis que le processus des concertations se poursuit lui aussi.

Le **15 mai** un atelier a réuni à la mairie, les élus et les riverains de la venelle de Beaufort pour envisager ensemble les aménagements visant à faire coexister circulation automobile et déplacements sécurisés des piétons et des vélos; à terme, cette venelle offrira un cheminement protégé entre Beaufort et la place de l'église. Tout en générant le moins possible de contraintes pour les riverains, les aménagements mis en place devront contribuer à créer une zone protégée et conviviale.

Au cours du mois de juin, les élus ont à nouveau rencontré les enfants et les adolescents pour leur présenter le projet construit avec eux, et plus particulièrement ce qui les concerne : l'aménagement de nouveaux espaces d'activités de loisirs, la création d'une maison des jeunes, la remise en état du cours de tennis, etc.

Le **4 juillet**, salle de la Michochêne, une réunion publique ouverte à tous les noyalais a permis la présentation précise du projet de bourg, élaboré en concertation avec eux ; les différentes échéances du projet ont été présentées lors de cette soirée.

La carte de synthèse du projet de revitalisation en décline les grandes orientations qui vont se matérialiser en plusieurs actions précises pour lesquelles la commune a sollicité des subventions ; les premières actions s'inscrivent sur une durée courte, de 2019 à 2021 :

- 1 - **Commerces, services et logements** sur le site de l'ancienne ADMR, place Commelin ;
- 2 - **Médiathèque, petite enfance et logements** sur le site de l'ancien presbytère, place de la mairie ;
- 3 - La **colonne verte**, première étape : aménagement participatif de la venelle de Beaufort ;
- 4 - **Échanges fonciers** : recentrer les activités génératrices de flux et notamment les activités commerciales dans le centre-bourg ;
- 5 - **Acquisitions** de biens immobiliers et projets communaux pour du logement et du commerce ;
- 6 - Aménagement d'une **maison des jeunes** ;
- 7 - Des **jardins partagés** à côté de l'école publique ;
- 8 - **Poursuite de l'aménagement de la colonne verte**, liaison douce et sécurisée qui reliera Beaufort à la Michochêne en passant par la place de l'église ;
- 9 - La **maison des associations** dans l'ancienne poste ;
- 10 - **Marketing territorial** : campagne de communication dans un but de valorisation de l'image de la commune ;
- 11 - **Assistance à maîtrise d'ouvrage** animation et coordination des différents projets ; s'y rajoutent d'autres actions à court terme pour lesquelles la commune ne sollicite pas de subventions au titre de cet appel à projet, actions complémentaires qui renforcent la dynamique de revitalisation :

- Aménagement de plusieurs espaces d'activités de loisirs et de jeux à proximité de la colonne verte
- Aménagement de la liaison douce centre-bourg - Pont-Pily - Kervy
- Partenariat innovant commune / entreprise LEROUX. Une valorisation partagée entre l'entreprise et la commune, pour l'entrée du bourg
- Aire de covoiturage multimodale (entrée sud) en partenariat avec Arc Sud Bretagne

Mais déjà les premières actions ont démarré :

Venelle de Beaufort

Pour commencer la matérialisation de la « colonne verte » qui parcourra Noyal Muzillac du nord au sud et à laquelle se raccrocheront des cheminements partagés vélos/piétons, l'aménagement temporaire de la venelle de Beaufort va être réalisé. L'objectif : transformer la venelle en un espace accueillant et sécurisé pour piétons et vélos, en minimisant le flux automobile.

Continuités piétonnes

Les rencontres et ateliers avec les habitants ont permis d'identifier des problèmes de sécurité, liés notamment à la vitesse des voitures, à des traversées de voies et à l'encombrement de certains espaces par les voitures. Les points problématiques ont été constatés sur le terrain, ce qui a permis d'identifier des lieux justifiant des interventions prioritaires.

Nouveaux espaces d'activités sportives et de loisirs

La commune poursuit ses objectifs en mettant prochainement en place des structures variées et innovantes qui jalonnent la colonne verte. Ces installations font ainsi écho aux attentes et envies des plus jeunes mais aussi des plus grands. City stade, agrès de fitness, filets d'escalade, tables de ping-pong, mini buts vont apparaître sur différents emplacements dans le bourg.

Ouverture d'une maison des jeunes

C'est l'objectif à atteindre pour la fin de l'année. Ados et élus y travaillent. En attendant, une programmation particulière d'activités leur est proposée durant les mois de juillet et août.

L'atelier Terraterre accompagne encore la mairie sur d'autres actions : le **développement du marché du mardi soir** et la **préparation d'un concours d'architectes** pour la réalisation de nouveaux bâtiments communaux. On le voit les projets vont se bousculer dans les mois à venir et plus encore dans les années à venir si la commune est lauréate de l'appel à projet, ce que souhaite toute l'équipe municipale ! ■

Jean-Marc Le Bras et Christian Billy
pour la commission revitalisation

Voirie communale

Programme 2019

• Curage de fossés

- VC 201 Bel Air-Kervy
- VC 34 Pont-Pily-Trébigan

• Réfection de voirie (bicouche fluxé)

- VC 34 Pont-Pily-Trébigan
- VC 202 Larcan
- VC 91 Carné



• Réfection de voirie (enrobé)

- VC 43 Rangornan
- VC 26 Trebanan
- VC 17 Le Houssa

et ce pour un coût estimatif de **68 770€ HT** (ou **82 524€ TTC**). ■

Enfance Jeunesse

2018-2019 l'année des ados mais pas que !

Bouge ton bourg !



Qui d'entre nous n'a pas entendu parler de REVITALISATION du bourg cette année ? Toute une étude qui a sollicité l'avis, la réflexion de notre population au travers de rencontres, réunions, ateliers, y compris les plus jeunes dans les écoles et les ados.

BOUGE TON BOURG ! c'est la version pour les adolescents.

Pour mémoire, la municipalité a depuis le début fait falloir une réelle volonté de développer, d'aménager, voire conforter des structures ou projets à destination des enfants.

Échelonnés dans le temps, les premiers projets ont été menés en direction des plus petits comme le parc de jeux, leurs aînés, eux, ont pu profiter de nouvelles propositions au sein de l'ALSH ou dans le cadre de l'accueil périscolaire. Il était donc temps de porter une réflexion vis-à-vis des attentes des adolescents.

Avec **BOUGE TON BOURG**, c'est à présent chose faite. Les adolescents de notre commune ont répondu présents tant aux ateliers menés dans le cadre de cette étude

qu'aux invitations que les commissions Enfance-Jeunesse et Sports leur ont adressées.

Nous avons donc, ensemble, échangé, réfléchi, et esquissé un projet qui leur ressemble et qui dans les grandes lignes prévoit :

- la réalisation d'un espace de loisirs sportifs (city-stade, agrès, table de jeux,...) dans l'enceinte du stade de la Michochêne, pour l'été.
- une maison des jeunes avec animateur et dirigé par le service Enfance-Jeunesse pourrait ouvrir ses portes avant la fin de l'année, le lieu reste à déterminer.
- la remise en état du terrain de tennis et de ses abords.

Il faut aussi retenir que les adolescents soucieux du bien-être des plus jeunes ont fait valoir entre-autre que le parc des plus petits soit pourvu d'un élément pour les 8-11 ans et que les jeux situés entre les 2 stades de foot soient remplacés.

Il faut aussi retenir que ce premier projet s'inscrit dans le cadre du diagnostic de l'étude revitalisation du bourg et des fiches actions qui en découlent.

L'été des enfants...

Forts de la réussite des mini-camps de 2018, la municipalité a cette année fait le pari d'ouvrir 4 mini-camps durant les mois de juillet et août. Pour plus d'informations, je vous invite à lire l'article qui leur est consacré dans la page rédigée par la directrice du service Enfance-Jeunesse.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer que notre pari est gagné. En effet, les 4 camps proposés ont largement séduit et sont donc complets. Nous souhaitons donc aux enfants partants, de bien profiter de leur séjour et à ceux qui n'ont pu partir cette année, nous porterons une attention particulière ; leur inscription sera prioritaire l'année prochaine.

... mais aussi l'été des ados

Pour vous faire patienter et si ce n'est déjà fait, je vous invite à vous rapprocher du service Enfance-Jeunesse. En effet Maud Pilia et son équipe vous proposeront des activités qui vous sont particulièrement destinées. Alors, à vous de voir et rendez-vous à la rentrée pour la finalisation de la maison des jeunes.

L'ALSH Ty Moun va faire peau neuve

À la fin de l'été, l'ALSH Ty Moun ferme ses portes durant une dizaine de mois pour travaux. Notre ancienne école a largement besoin de rénovation. Isolation, chauffage, menuiseries, vont être remplacés afin que ces locaux deviennent plus agréables à vivre, et surtout moins énergivores.

L'important c'est que les prestations du service Enfance-Jeunesse restent les mêmes et que l'accueil périscolaire et de loisirs offrent des conditions d'accueil identiques. Pour ce faire, et avec votre compréhension, ces services seront transférés dès la rentrée des classes et durant toute l'année scolaire 2019-2020 dans les locaux de l'école Jean-Marie Boëffard, et dans la salle de Bois Gestin.

Ce qu'il faut surtout retenir c'est que les modalités d'accueil restent inchangées.

Un goûter pour tous

Depuis janvier, nous avons mis en place le goûter obligatoire durant l'accueil périscolaire du soir. Moyennant une participation de 0.80 euros des familles, il est proposé à tous les enfants un goûter équilibré, sain et varié. Fini les disparités, les oublis, les enfants sont ravis et manifestement les parents aussi.

Le portail famille

Après quelques attentes et petits couacs le portail famille est désormais à la disposition des familles.

Comme nous l'avions indiqué lors de la réunion de présentation, cela permet une meilleure interface entre les familles et le service Enfance-Jeunesse. Celle-ci sera optimisée dans les mois à venir avec, nous l'espérons un usage accru des familles.



Calamity Jane (2018)

Restaurant scolaire

Toujours attentifs au déroulement du temps du repas de nos plus jeunes, nous persévérons à rendre ce moment plus convivial et cordial, en favorisant les échanges entre enfants et personnels mais aussi en proposant à leurs jeunes papilles des plats de qualité ainsi que des découvertes gustatives.

À ce propos, Armandine Thacé et Marie-France Le Pallec suivent régulièrement les sessions d'un stage de deux ans sur la cuisine des légumineuses et l'introduction de produits végétariens dans les menus.

Ces propositions s'inscrivent dans la volonté d'élargir les propositions culinaires faites aux enfants mais également dans la perspective des exigences de la loi EGALIM qui veut porter à 50% le taux d'approvisionnement des restaurants scolaires en produits de qualité, locaux, durables, porteurs de labels ou d'appellations et avec l'ambition affichée qu'un cinquième de ces volumes soit bio.

... et si la vie municipale était contée aux enfants (suite)

Dans le numéro précédent du magazine municipal, le maire et les élus avaient souhaité rencontrer les enfants du primaire et leur ouvrir ainsi les portes de la mairie.

C'est chose faite, en deux sessions les enfants sont venus découvrir leur mairie et ce qu'elle abrite. Cet échange a donné lieu à de nombreuses questions de leur part mais également a permis de recueillir leur perception des instances communales, leurs attentes, leurs opinions. Ce fut un grand moment d'échanges qui à leur demande sera renouvelé régulièrement car ils sont ravis d'avoir pu s'exprimer et croyez-moi la pertinence de leurs réflexions est parfois déconcertante.

Les membres de la commission affaires scolaires et Enfance - Jeunesse et moi-même vous souhaitons un bon été et demeurons à votre écoute. ■

Valérie Lafaurie-Le Divellec
Adjointe aux Affaires scolaires et Enfance - Jeunesse

L'ALSH

Les arts en folie



L'accueil de loisirs Ty Moun aura placé son année sous le signe de l'art avec pour thème « les arts en folie ». Un découpage en différents sous-thèmes aura permis aux enfants de découvrir l'art sous toutes ses formes : l'architecture, le cirque, la gastronomie, la calligraphie, les arts visuels (peinture, dessin), la danse, le théâtre, la musique, le chant, la sculpture. Les objectifs définis par l'équipe d'animation se sont centrés autour de 3 grands axes :

- permettre aux enfants de développer leur créativité, que les enfants puissent ressentir et développer des émotions liées à l'art,
- sensibiliser les enfants à la notion de subjectivité et du beau, au respect des idées et du goût de chacun.

Pour cela, activités, sorties, et interventions ont ponctué les plannings d'activités des enfants : visite du château de Suscinio, découverte du cirque Métropole (ateliers et spectacle), intervenant en calligraphie latine avec Mélanie Griffon et calligraphie chinoise avec Bilin Riche, journée au musée de la Cohue à Vannes, au musée des Beaux-Arts de Rennes, à la FRAC (fonds régional d'art contemporain), rencontre avec Patrick Marteau, artiste peintre noyalais, cours de danse Zumba, visite de salle de concerts et scène musicale à Nantes (Pannonica et Stéréolux), sortie au théâtre 100 Noms à Nantes, concert de rock, spectacle musical, journée au domaine de Kerguehenec... Tous ces moments ont permis aux enfants, aussi bien petits que plus grands, de se confronter directement à l'art, d'être en face à face, d'échanger avec des professionnels, de vivre l'art. Pour clôturer ce thème et cette année scolaire, les enfants présenteront photos, œuvres et autres créations, à leurs parents et amis, le mercredi 3 Juillet à l'accueil de loisirs.

À côté de ce thème, cette année scolaire aura permis à l'équipe de réfléchir à sa pratique pédagogique, notam-

ment concernant l'implication des enfants et la prise en compte de leur avis dans l'élaboration du planning d'activités, le but étant de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs. Avant chaque thème, les animateurs ont récolté les souhaits et envies des enfants avec la mise en place d'un atelier intitulé « la parole est aux enfants », atelier sous forme d'échanges entre enfants et animateurs. Pour les maternels, l'équipe a également réfléchi au respect du rythme de chacun et a mis en place des nouveaux ateliers : « mes petits ateliers autonomes », chaque après-midi des mercredis et vacances scolaires pour ceux qui le souhaitent. Inspirés de la méthode Montessori, ces ateliers proposent des activités sensorielles, de manipulation ou encore de motricité fine au lever de sieste et permettent aux enfants de découvrir par eux-mêmes, de tester, d'apprendre en autonomie ou guidés par l'animateur.

Les stages

À chaque période de vacances scolaire, l'accueil de loisirs organise un stage réservé aux jeunes de 10 à 12 ans, scolarisés en CM1-CM2 et 6^e. Cette année 3 stages ont été proposés :

- **INSTANT ZEN** : 3 jours de détente, de relaxation et d'art thérapie avec Aurélia, animatrice à l'ALSH, pendant les vacances de la Toussaint.
- **TOP CHEF** : pendant 3 jours durant les vacances de février, les enfants ont appris différentes recettes et techniques de cuisine, comme monter des meringues à la française, à l'italienne et à la suisse. Ils ont également réalisé un rainbow cake, cuisiné des cookies en équipe façon « top chef » et appris à confectionner des chouquettes dans le laboratoire de la boulangerie de Noyal-Muzillac avec Niels et Vanessa.
- **GRAFFITI** : au cours des vacances de Pâques, encadré par Manu, graffeur professionnel et intervenant aux TAPS l'année dernière, les enfants ont réalisé 2 panneaux « Accueil de Loisirs » « TY MOUN » qui seront prochainement installés par les services techniques communaux sur le pignon de l'ALSH. Un stage haut en couleurs qui a fortement plu aux 12 garçons inscrits !



Stage de graffiti

Été 2019

Comme tous les ans, l'équipe d'animation propose un nouveau thème pour les vacances d'été. Après avoir demandé l'avis des enfants, leurs idées débordaient ! Pas loin d'une quinzaine de thématiques différentes et 90 mots clés suggérés !! Pour répondre au plus près à leurs souhaits, l'équipe d'animation a choisi le thème des «4 éléments», permettant de regrouper des activités autour de l'eau, l'air, la terre et le feu. Ils incluront dans leur programme d'animation les envies des enfants : volcans, sciences, corps humain, balade en forêt, poterie, bricolage, chasse au trésor et bataille d'eau entre autres !

Et pour égayer cet été, les enfants du centre de loisirs seront plongés dans une ambiance CAMPING ! Chorégraphie des animateurs, radio ALSH, soirée barbecue, il s'en passera bien des choses à TY MOUN !

L'accueil de loisirs sera ouvert tout l'été à partir du lundi 8 juillet, à l'exception du vendredi 16 août. Il sera exceptionnellement fermé le vendredi 30 août pour permettre à l'équipe de préparer la rentrée du 3 septembre dans les locaux de l'école et dans la salle de Bois Gestin.

Les camps de vacances

Après le succès des premiers camps de l'accueil de loisirs TY MOUN l'été dernier, la municipalité a décidé de proposer cette année non pas 3 mais 4 camps pour l'été 2019 permettant à 48 enfants de pouvoir partir en séjour ! Le choix des camps a été réalisé avec et par les enfants : après avoir exprimé auprès de Maud leurs idées et leurs envies, les enfants âgés de 10 à 12 ans ont pu répondre à un questionnaire en ligne pour choisir les camps qui leur seraient proposés cet été :

• Du 15 au 19 juillet : RANCH de Calamity Jane à Languidic pour les CP-CE1-CE2

Il y a eu tellement de demandes l'année dernière qu'il était impossible de ne pas repropose ce camp cette année ! Les enfants auront le plaisir de découvrir le ranch de Fred et Nadine, de dormir dans des tipis, de faire de la poterie, du lasso ou encore une balade en poney.

• Du 22 au 26 juillet : SPORT à Brandivy, pour les CM1-CM2-6^e

Ils ont dit qu'ils voulaient du sport, ils vont être servis !! Au programme : kayak, VTT, escalade, tir à l'arc et pédalo, encadrés par les animateurs de la base de loisirs de l'étang de la forêt. En prime, jeux dans la forêt, soirée feu de camp et réveil avec vue sur le lac...

• Du 5 au 9 août : NATURE à Saint Vincent sur Oust, pour les CM1-CM2-6^e

Les enfants voulaient de l'accrobranche, de la pêche et fabriquer des cabanes ! Alors on a organisé un camp avec deux séances d'accrobranche à Escapade Verticale (une de jour et une de nuit), une séance d'initiation à la pêche avec la fédération de pêche du Morbihan, et en plus on a rajouté une balade en canoë et une

course d'orientation ! Le tout dans un camp réservé aux groupes, au bord de la forêt de l'Île-aux-Pies, en plein cœur de la nature... On les envie !

• Du 12 au 14 août : Ecole Nicolas Hulot au GUERNO, pour les CP-CE1-CE2

Les enfants ADORENT les animaux. Alors quoi de mieux que de passer 3 jours dans le parc animalier de BRANFERE, avec des animateurs nature et des soigneurs, à visiter des endroits du parc inaccessibles au public ?

Lire et Faire Lire

Depuis 2013, l'accueil de loisirs TY MOUN conventionne avec l'association Lire et Faire Lire pour permettre aux enfants de vivre des moments intergénérationnels avec des bénévoles venant leur lire régulièrement des histoires. 6 bénévoles viennent à tour de rôle lire des histoires aux enfants : Manick, Gérard, Patricia, Nadine, Huguette et Marie-Thérèse.

L'équipe de bénévoles se réunit une fois par trimestre avec l'équipe d'animation de l'ALSH et la coordinatrice de Lire et Faire Lire Florence VIGNEAU pour établir le planning de lectures, partager leurs expériences et échanger ensemble sur le fonctionnement.

Comment ça marche ?

Les bénévoles interviennent tous les mercredis de l'année et 2 jours par semaine (mardi et jeudi) pendant les vacances scolaires. 2 temps de lecture sont proposés à chaque journée :

- le matin de 11h15 à 11h45 pour les petits
- l'après-midi de 13h30 à 14h30 pour les plus grands

Les enfants qui le souhaitent s'inscrivent auprès des animateurs pour participer aux lectures et former des petits groupes de 4-5. Les temps de lecture durent environ 15 minutes pour les petits et de 20 à 30 minutes pour les plus grands. Ce sont les bénévoles qui choisissent les livres pour les enfants, ils ont accès aux bibliothèques de Noyal-Muzillac, Muzillac et Questembert. Pour chacun des livres choisis, les bénévoles «s'exercent» à lire à la maison avant de proposer leurs livres aux enfants, de façon à bien connaître l'histoire, choisir les intonations et faire vivre les lectures !

Régulièrement, les bénévoles peuvent participer gratuitement à des ateliers et formations organisés par Lire et Faire Lire où ils ont l'occasion de rencontrer des professionnels, conteurs, illustrateurs.

En savoir plus...

Si vous souhaitez des renseignements sur l'association Lire et Faire Lire, consulter le site www.lireetfairelire.org. Pour plus d'informations sur les activités du service enfance, contacter la directrice Maud PILIA : 02 97 41 50 34 ou alsh.noyalmuzillac@live.fr ■

Maud Pilia

La bibliothèque municipale Huguette Laudrain



Elle se porte bien, de nouveaux bénévoles ont rejoint la troupe, cela a permis le renouvellement des équipes.

Durant les premiers mois de 2019, nous avons enregistré, étiqueté, couvert et mis en rayons quelques 200 nouveaux livres. Les bénévoles ont bien travaillé, merci à eux.

Le manque de place nous a obligé à ranger des livres dans des cartons, n'hésitez pas à demander la liste des bouquins mis de côté si vous cherchez un livre, on ne sait jamais ! Je tiens à remercier les donateurs qui nous apportent des livres tout au long de l'année, cela enrichit nos collections. Merci à tous.

Le club de lecture poursuit son œuvre, venez nous rejoindre.

Je vous donne rendez-vous le 25 août pour la vente des livres lors du vide grenier de Noyal.

En attendant passez de bonnes vacances N'oubliez pas de mettre dans vos lourdes valises de bons bouquins !!! ■

Geneviève Lavigne

Lutte contre les ragondins

Chaque année, une campagne de limitation des populations de ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos 8 piègeurs bénévoles et la FDGDON 56. Cette démarche, qui a permis de capturer plus de 2100 ragondins depuis 1997, répond à **une obligation** qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leurs communes (Arrêté préfectoral du 26 mars 2013).

Ces animaux très prolifiques (1 couple engendre 90 individus en 2 ans) occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques en creusant des

terriers. Mais ils sont surtout porteurs de **la leptospirose**, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct avec les animaux ou en ayant un contact avec les eaux souillées par ce rongeur. C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le travail de ces piègeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau et plans d'eau.

La municipalité tient à remercier les 8 piègeurs bénévoles pour leur investissement et leur implication indispensable pour la santé publique. ■

Plan Local d'Urbanisme

La nouvelle enquête publique
aura lieu du 12 juin au 12 juillet 2019.

Les permanences du commissaire
enquêteur auront lieu à la mairie, les :

- Mercredi 12 juin : 9h à 12h
- Mercredi 19 juin : 14h à 17h
- Lundi 24 juin : 14h à 17h
- Samedi 6 juillet : 9h à 12h
- Vendredi 12 juillet : 14h à 17h



Vie économique

Une nouvelle crêpière « BREIZHDGET GALETTES » le mardi soir.



Brigitte Maître, vous propose tous les mardis soir sur la place de la mairie ses crêpes et galettes. Installée dans son petit food truck, elle les prépare devant vous, garnies ou pas, selon votre désir. Elle vous

propose plusieurs choix de garnitures, saucisses, œufs, andouille, sucre, confiture etc.

Brigitte a fait de nombreuses activités. Elle a été pendant un temps animatrice dans le centre de loisirs de Noyal

Muzillac, puis après un apprentissage de crêpière, elle se lance dans le commerce.

Elle vous propose également des prestations à domicile pour toutes vos manifestations (anniversaire, mariage ...) Venez la retrouver le mardi soir sur la place de la mairie, et bon appétit ! Pour toute commande réserver 48h à l'avance. Merci. ■

Contact

Breizhdget galettes (Brigitte Maître)- 06 84 12 34 06
breizhdgetgalettes@gmail.com - www.breizhdget-galettes.fr

Magasin à la ferme « La Blanche des Prés »

Mickaël et Emmanuelle BURBAN ont repris la ferme au Grand Cussé à Noyal-Muzillac en 1998. Ils y élèvent depuis 100 vaches de race Charolaise sur environ 100 hectares de terre. Passionnés par leur métier, ils sont très respectueux de la santé de leurs animaux et de leur environnement. Affilié à la démarche qualité Bleu-Blanc-Cœur et au label Charolais depuis plusieurs années, ils garantissent des produits de qualité. Le 5 juin 2013, le magasin à la ferme ouvre ses portes au Grand Cussé à Noyal-Muzillac. Ce projet, Emmanuelle le portait depuis longtemps. La boutique est ouverte toute l'année, vous pouvez aller chercher votre viande directement pendant les heures d'ouverture :



| | MATIN | APRES-MIDI |
|----------|-----------|-------------|
| Mercredi | Fermé | 15h - 18h30 |
| Jeudi | 10h - 13h | Fermé |
| Vendredi | 10h - 13h | 15h - 18h30 |
| Samedi | 10h - 13h | 15h - 18h |

Contact

Mickaël et Emmanuelle BURBAN
02 97 41 55 37 - www.burban-viande.com
Dans le magasin, plusieurs autres produits vous sont proposés, venez y faire un tour ! ■

Élagage au cœur du bois

Franck RENAULT, grimpeur élagueur arboriste nous présente son activité : « j'ai 56 ans, j'ai créé mon entreprise d'abattage et d'élagage d'arbres en 2002 et je suis présent sur la commune de Noyal-Muzillac depuis 2015.

Je suis titulaire d'un diplôme d'entrepreneur forestier et d'un certificat de spécialisation « taille et soins des arbres ». Après avoir obtenu ce certificat en 1997, j'ai travaillé pendant quatre années pour la ville de Rennes comme grimpeur élagueur, pour l'entretien des sept grands parcs de la ville.

Pour mieux connaître mon entreprise « Au cœur du bois », vous pouvez la découvrir sur le site : www.elagage-abattage-coeur-bois.fr ■

Contact

Franck RENAULT
aucoeurdubois56@gmail.com
Portable : 06 75 78 69 38
Fixe : 02 97 66 14 46



Une nouvelle coiffeuse à domicile sur Noyal-Muzillac

TyP'N Coiff s'est implantée sur la commune depuis décembre 2018 et propose ses services de coiffure à domicile. Elle aura à cœur de mettre tout son savoir et sa technique au service de tous, dans la commune et dans les alentours. Après plusieurs expériences en salon, Typhaine a décidé de sauter le pas « pour moi la coiffure à domicile est un moment privilégié pour les clients, j'ai plus de temps à leur consacrer et l'ambiance est plus conviviale ! » ■



Contact : 06 77 94 35 59 - Page Facebook : TyP'N coiff

Comptes rendus des réunions du conseil municipal

• Conseil du 5 novembre 2018

Programme de voirie 2018 : avenant n°1 au marché de travaux

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant proposé :

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Marché | Travaux voirie |
| Entreprise | COLAS |
| N° avenant | 1 |
| Montant du marché HT | 57 275,70 € |
| Montant avenant HT | + 10 150,36 € |
| Montant du marché après avenant HT | 67 426,06 € |
| Montant du marché après avenant TTC | 80 911,27 € |
| Variation | + 17,72 % |

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte la réalisation des travaux supplémentaires** et approuve l'avenant tel que détaillé ci-dessus et autorise le Maire à signer l'avenant au marché considéré.

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges) suite au transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

M. le Maire informe le conseil que, par courrier en date du 25 septembre 2018, le Président de la CLECT lui a transmis le rapport d'évaluation des charges transférées à Arc Sud Bretagne suite au transfert de la compétence GEMAPI le 1^{er} janvier 2018.

Il est rappelé :

- que la compétence GEMAPI pour les Items obligatoires 1, 2, 5 et 8 a été transférée à Arc Sud Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2018 :
 - 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - 5 - La défense contre les inondations et contre la mer,
 - 8 - La protection et la restauration des sites, des éco-

systèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- que la compétence GEMAPI pour les Items facultatifs 6 et 12 sera transférée à Arc Sud Bretagne à partir du 1^{er} janvier 2019 :

6° - Lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions de conseils, de sensibilisation, de lutte contre la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage,

12° - Animation et sensibilisation à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans un sous-bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère.

Pour Noyal-Muzillac, l'attribution de compensation à verser à Arc Sud Bretagne sera donc augmentée de 2 181 €, soit un total annuel de 7 005 € (4 824 € versés actuellement).

Monsieur le Maire regrette que la répartition entre les communes ne se fasse pas en fonction de la population. Il estime que ce mode de calcul aurait été plus juste.

Monsieur BILLY répond que si les critères de la population et de la superficie des communes avaient été pris en compte, la participation de Noyal-Muzillac aurait été de 9 253 € au lieu de 2 181 €.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, par 9 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions **approuve le rapport de la CLECT, concernant l'évaluation des charges suite au transfert de la compétence GEMAPI, et approuve la proposition de la CLECT d'engager une procédure de révision libre «Solidarité GEMAPI» des attributions de compensation.**

Questions et informations diverses

Lotissement 2^e tranche : achat des terrains et versement d'une indemnité d'éviction

Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la signature des actes notariés pour l'achat des terrains de la 2^e tranche du lotissement. Il précise que sur les 25 690 m² achetés, un agriculteur en exploite 15 901 m² et qu'à ce titre, la commune doit lui verser une indemnité d'éviction qui s'élèverait à 14 406,30 € environ.

Il interroge le conseil municipal sur la possibilité de proposer à cet exploitant d'autres terres en compensation afin de diminuer cette indemnité d'éviction. Ainsi, une parcelle de 3925 m² située à proximité pourrait lui être proposée, faisant passer le montant de l'indemnité à 10850,25 € environ.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident, par 14 voix pour et 3 voix contre, de ne pas proposer d'échange de terrains à l'exploitant, et donc de verser l'intégralité de l'indemnité d'éviction due.

Appel à projets «Écoles Numériques Innovantes et Ruralité»
Monsieur le Maire rappelle que la commune a participé en 2017, pour l'école Jean-Marie Boëffard, à l'appel à projets «Écoles Numériques Innovantes et Ruralité», avec les communes de Muzillac, Nivillac, Péaule, Marzan, Billiers et Damgan.

Une subvention de 7000 € a été accordée à la commune sur un budget prévisionnel de 14000 € pour l'achat :

- d'équipements numériques propres à l'école Jean-Marie Boëffard (pack tablettes numériques, visualiseurs caméra, ordinateurs portables, points d'accès wifi, 1 serveur Nas et 1 boîtier et licence de filtrage educabox),
- d'équipements numériques mutualisés entre les écoles des communes participantes (des robots et 1 imprimante 3D).

À l'issue d'une consultation d'entreprises, le montant total pour l'achat de ces équipements s'élève à 15929,48 € TTC.

Monsieur le Maire explique que la subvention étant de 7000 €, la participation de la commune serait donc de 8929,48 € au lieu de 7000 € prévu initialement, à moins de n'acheter que 8 ordinateurs portables au lieu de 11 afin de rester dans le budget.

Ainsi, il interroge les élus municipaux sur l'achat de 11 ordinateurs et demande l'autorisation d'augmenter le budget de 1929,48 € supplémentaires.

Après discussion, les élus municipaux décident, par 19 voix pour et 1 abstention, d'autoriser la dépense supplémentaire et de procéder, à la prochaine séance du conseil municipal, à une décision budgétaire modificative.

Travaux église Saint-Martin

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de l'estimation des travaux suite au diagnostic réalisé sur l'église, à savoir :

- Travaux de couverture : 31671,12 € TTC
- Étaient du beffroi : 25298,40 € TTC

- Étude diagnostique des charpentes bois de la flèche et du beffroi : 8400 € TTC
- Travaux de peinture : 63699,35 € TTC

Soit un total de 129068,87 € TTC environ.

• Conseil du 4 décembre 2018

Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de «présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif». Ce rapport est public et tenu à la disposition des usagers.

Évolution du prix sur une facture de 120 m³ :

NB : une facture de 120 m³ correspond à la consommation annuelle moyenne pour un ménage de 4 personnes.

| Montant au 1 ^{er} janvier | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Assainissement collectif | | | | |
| Total TTC facture assainissement pour 120 m³ | 564,76 | 553,22 | 555,82 | 557,36 |
| Prix au m³ TTC final | 4,71 | 4,61 | 4,63 | 4,64 |

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **approuve** le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif tel qu'il a été présenté.

NB : Le rapport complet est consultable en mairie.

Budget Général : décision budgétaire modificative n° 04 de réajustement

Monsieur BILLY, adjoint aux finances, présente la décision budgétaire modificative de réajustement qui s'équilibre à **86463 €** en section de fonctionnement et à **-496710,75 €** en section d'investissement. Ce qu'il est important de retenir :

En fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2018 seront supérieures de 86463 € par rapport aux prévisions du budget primitif. Ainsi un **autofinancement supplémentaire de 104372 €** est dégagé et sera transféré en recettes à la section d'investissement.

En investissement :

Les **dépenses d'investissement sont réduites de 496710,75 €** par rapport aux prévisions du budget primitif. La diminution des dépenses d'investissement est liée principalement à :

- un report de certains projets non finalisés cette année :
 - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales : - 39 000 €
 - Travaux église : - 50 000 €
 - Travaux réhabilitation ALSH : - 295 250 €
 - Espace multisports : - 137 000 €
- des ajustements budgétaires (*devis ou marchés signés, bascule fonctionnement /investissement*) :
 - Bâtiments communaux : - 1 900 €
 - Foyer du foot : - 2 000 €
 - Enfouissement réseaux rue haute : + 2 446 €
 - Voirie urbaine : + 1 100 €
 - Livres bibliothèque : + 3 000 €
 - Aménagement secteur Jacques Prévert : + 26 922 €
 - Équipement école Boëffard : + 18 311 €
 - Maison du patrimoine : + 5 575 €
 - Étude de revitalisation du bourg : + 48 440 €
 - Aménagement foncier : - 34 954 €

Parallèlement, les subventions d'équipement ont été ajustées et revue à la baisse liée au report de certaines dépenses, et ce à hauteur de -68 595,12 €.

Synthèse générale :

La baisse des dépenses et des recettes d'investissement, conjuguée à un autofinancement supplémentaire provenant de la section fonctionnement (104 372 €), permettent de réduire **l'emprunt d'équilibre à hauteur de 195 345,13 € au lieu de 730 615,36 € inscrit initialement au budget primitif**. Cet emprunt ne sera pas réalisé cette année, la trésorerie de la commune étant suffisante pour honorer les dépenses de l'année.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **approuve** la décision budgétaire modificative de réajustement.

Tarifs communaux « 2019 »

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux, après avis de la commission des finances réunie le 26 Novembre dernier, de procéder à la révision des tarifs communaux.

Tous les tarifs communaux (photocopies, locations salles, vaisselle, concession cimetière, bibliothèque, ALSH), sont à disposition à la mairie et sur le site internet de la commune.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **fixe** les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Surtaxe assainissement applicable pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de maintenir pour 2019 la surtaxe assainissement au même niveau que celui appliqué en 2018, à savoir **1,66 € HT le m³**.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** concernant cette proposition et **fixe** par conséquent, le montant de la surtaxe d'assainissement pour l'exercice 2019 à **1,66 € HT le m³**.

Lotissement communal La Chênaie 2^e tranche : versement d'une indemnité d'éviction et décision budgétaire modificative

Versement d'une indemnité d'éviction

Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la signature des actes de vente des parcelles nécessaires à l'aménagement de la 2^e tranche du lotissement La Chênaie, à savoir notamment :

- Parcelle YC n°173 d'une superficie de 7 648 m² (signature le 5 octobre dernier),
- Parcelle YC n°64 d'une superficie de 8 253 m² (signature le 21 septembre dernier).

Ces terrains sont exploités par un agriculteur qui possède un bail rural, et conformément à l'article L. 411-32 du code rural et au protocole relatif à l'indemnisation des exploitants agricoles évincés lors des acquisitions immobilières par toute collectivité, celui-ci a droit à une indemnisation en cas de rupture anticipée du bail.

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que, conformément au calcul de la chambre d'agriculture, l'indemnité est de 0,906 € par m², soit un total de 14 406,30 € pour une superficie totale de 15 901 m².

Cette indemnisation est destinée à compenser la perte d'exploitation temporaire subie par l'exploitant agricole pendant le temps moyen nécessaire pour retrouver une situation économique comparable à celle antérieure.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, par 18 voix pour, et 1 abstention **émet un avis favorable** au versement de 14 406,30 € d'indemnité d'éviction au profit de l'exploitant des parcelles cadastrées section YC n°173 et n°64 situées rue haute à Noyal-Muzillac.

Questions et informations diverses

Travaux église Saint-Martin

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux l'estimation des travaux suite au diagnostic réalisé sur l'église, à savoir :

- Travaux de couverture : 31671,12€ TTC
- Étalement du beffroi: 25 298,40€ TTC
- Étude diagnostique des charpentes bois de la flèche et du beffroi : 8400€ TTC
- Travaux de peinture : 63 699,35€ TTC

Soit un total de 129 068,87€ TTC environ.

Monsieur le Maire demande aux élus municipaux l'autorisation de solliciter une demande de subvention auprès du Département pour l'étude diagnostique des charpentes (à hauteur de 50%) et pour les travaux d'étalement du beffroi, de couverture et de peinture (à hauteur de 25%).

Après discussion, les élus municipaux sont favorables à cette proposition.

• Conseil du 20 décembre 2018

Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune, le 26 janvier 2012, à réviser son plan local d'urbanisme mais aussi les différentes étapes de la procédure de révision, notamment la décision du conseil municipal du 21 février 2018 prescrivant un nouvel arrêt du projet de PLU suite à l'avis défavorable du commissaire enquêteur en date du 7 août 2017.

Il est rappelé les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient d'en tirer au regard des articles L.103-3 à L.103-6 du code de l'urbanisme.

Il est rappelé également le débat du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2018 sur les orientations générales du PADD et la présentation du projet de PLU aux personnes publiques associées le 18 octobre 2018.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, par 19 voix pour, et 1 abstention :

tire le bilan de la concertation ;

arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel que présenté ;

décide de soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées, à l'autorité compétente en matière d'environnement, au centre régional de la propriété

foncière (CRPF) ainsi qu'aux communes limitrophes et à la communauté de communes Arc Sud Bretagne, lesquelles disposent d'un délai de **trois mois** pour rendre leur avis à compter de la réception de la notification du projet. Le projet de révision est également soumis pour avis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui dispose également de **trois mois** pour faire ses retours. Le projet de PLU fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

décide de soumettre le projet de PLU à une enquête publique unique et conjointe au projet de zonage d'assainissement des eaux usées et au projet de zonage d'assainissement pluvial.

Le dossier du projet de PLU est tenu à la disposition du public en mairie et sera consultable sur le site internet de la commune à l'adresse : <http://www.noyal-muzillac.fr>

Été 2019 : organisation de mini-camps et ouverture de l'accueil de loisirs en août

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'été 2017, l'accueil de loisirs est ouvert au mois d'août et que durant l'été 2018, des mini-camps ont été proposés aux enfants fréquentant le centre de loisirs.

Un bilan des mini-camps et de l'ALSH a été présenté au conseil municipal lors de sa séance du 5 novembre dernier.

Monsieur le Maire interroge les élus municipaux sur le souhait ou non de reconduire l'ouverture de l'ALSH en août 2019 et l'organisation de mini-camps.

Madame LAFAURIE-LE DIVELLEC présente la proposition de la commission Enfance qui s'est prononcée favorablement à l'ouverture de l'accueil de loisirs du 5 août au 30 août 2019, excepté les vendredis 16 et 30 août, et à l'organisation de mini-camps l'été prochain avec la même enveloppe budgétaire que l'année dernière, à savoir 18 000€.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **accepte la proposition de la commission Enfance**, à savoir l'ouverture du centre de loisirs du 5 au 30 août 2019 (hormis le 16 août et le 30 août) et l'organisation de mini-camps l'été prochain pour un budget total de 18 000€.

Budget général : décision budgétaire modificative n°5

Monsieur le Maire informe les élus municipaux des modifications à apporter au budget principal, pour les motifs suivants :

- Facture de l'État de 3 320€ concernant un trop perçu du produit de la taxe d'aménagement,
- Ajustement de crédits lié à l'achat d'équipements numériques mutualisés pour l'école Jean-Marie Boëffard (2 000€ supplémentaires en dépenses et en recettes),
- Changement d'imputation pour les travaux d'électricité (Morbihan énergies) dans le cadre de l'aménagement du secteur Jacques Prévert,
- Changement d'imputation pour l'achat du logiciel Noé et la maintenance refacturée par Péaule.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

Exécution partielle des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la commune, peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2018) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019.

De ce fait, le comptable public est alors en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Ceci étant précisé, Monsieur le Maire sollicite auprès de l'assemblée municipale cette autorisation sur la base des crédits suivants :

| Opérations | Crédits ouverts en 2018 | Montants autorisés |
|---------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| Voirie Rurale | 81 400,00 € | 20 350 € |
| Bâtiments Communaux | 8 824,18 € | 2 206 € |
| Foyer du foot | 25 000,00 € | 6 250 € |
| Local chasseurs | 30 000,00 € | 7 500 € |
| Acquisition terrains | 16 951,19 € | 4 237 € |
| Matériels de mairie | 8 500,00 € | 2 125 € |
| Matériel divers services | 42 020,00 € | 10 505 € |
| Réhabilitation réseaux eaux pluviales | 1 400,00 € | 350 € |
| Enfouissement réseaux | 56 916,00 € | 14 229 € |
| Voirie urbaine | 32 000,00 € | 8 000 € |
| Travaux cimetière | 54 786,37 € | 13 696 € |
| Bibliothèque | 5 550,00 € | 1 387 € |
| Travaux église | 15 300,00 € | 3 825 € |

| Opérations | Crédits ouverts en 2018 | Montants autorisés |
|--------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| Travaux salle des sports | 19 015,58 € | 4 753 € |
| Aménagement secteur Jacques Prévert | 309 544,00 € | 77 386 € |
| Mairie | 3 438,00 € | 859 € |
| Groupe scolaire communal | 22 350,00 € | 5 587 € |
| Chapelle de Benguë | 5 000,00 € | 1 250 € |
| Aménagement urbain | 47 300,00 € | 11 825 € |
| Maison du patrimoine | 16 025,00 € | 4 006 € |
| Aménagement du centre bourg | 100 190,00 € | 25 047 € |
| Révision du Plan Local d'Urbanisme | 33 624,59 € | 8 406 € |
| Travaux accueil de Loisirs | 45 550,00 € | 11 387 € |
| Équipement accueil de Loisirs | 26 032,00 € | 6 508 € |
| Aménagement foncier Travaux connexes | 203 000,00 € | 50 750 € |
| Subventions d'équipements versées | 11 850,00 € | 2 962 € |
| TOTAL | 1 221 566,91 € | 305 386 € |

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget 2019, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018**, tels que présentés ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette délibération.

Questions et informations diverses

Âges&vie : proposition de domicile partagé pour personnes âgées

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la société Ages&vie d'implanter une structure d'accueil pour personnes âgées, sous la forme d'un domicile partagé, non médicalisé mais avec la présence de personnel tous les jours y compris la nuit.

La proposition comprend 2 modules de 8 logements, avec une pièce de vie commune et un logement pour la surveillance de nuit.

Ce projet nécessite une surface d'environ 2 800 m² et la société sollicite la mise à disposition d'un terrain à moindre coût.

Monsieur le Maire explique que plusieurs scénarios d'implantation ont été étudiés et le seul à être envisageable à court terme se situe au sein du lotissement La Chênaie (2^e tranche).

Il demande aux élus municipaux leur avis sur le projet et une position de principe afin de poursuivre les échanges et négociations avec la société Ages&vie.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable et décide la constitution d'un groupe de travail composé de : Mme LAUNAY, M. BILLY, Mme LAFAURIE-LE DIVELLEC, Mme PENSIVY, Mme TATARD et Mme LAVIGNE.

• Conseil du 31 janvier 2019

Subventions Associations 2019

Monsieur BILLY présente les différentes demandes de subventions de la part des associations ainsi que la proposition de la commission municipale :

| | |
|---|---------|
| La Jeune France | 3 950 € |
| La Jeune France (à répartir aux sections) | 8 500 € |
| Hand Ball Club | 4 500 € |
| Gym Club Noyalais | 100 € |
| D-TONIC | 600 € |
| Association "Au Gré des Sentiers" | 250 € |
| E Korn An Tan | 100 € |
| Comité des Boules de Bourgerel | 100 € |
| Société de Chasse (piégeurs) | 370 € |
| A.G.M. | 100 € |
| F.N.A.C.A. + A.C. + A.C.P.G. | 250 € |
| Amicale Laïque | 120 € |
| APEL | 120 € |
| La Noyalaise Fleurie | 100 € |
| Association St Martin | 100 € |
| Les Cousettes Noyalaises | 150 € |
| Taekwondo. | 175 € |
| Maison Familiale Rurale - Questembert | 25 € |
| Maison Familiale Rurale - Guilliers | 25 € |
| CFA- BTP Morbihan | 150 € |
| GVA – SEM AGRI..... | 150 € |
| CMA 56 | 175 € |
| Les Restos du Cœur | 200 € |
| C.C.F.D. | 135 € |
| Ligue contre le Cancer | 55 € |
| Amicale des donneurs de sang de Muzillac. | 150 € |
| Les Papillons Blancs | 40 € |
| Eaux et Rivières | 25 € |
| Croix Rouge Française | 80 € |

| | |
|---|-----------------|
| En Avant Les Ptit's Loups. | 50 € |
| APF | 15 € |
| Ass. Française des Sclérosés en Plaques | 15 € |
| Rêves de Clown | 50 € |
| Union des Sapeurs Pompiers | 20 € |
| Vie Libres / Les Amis de la Santé | 25 € |
| Bibliothèque sonore | 25 € |
| Divers | 3 615 € |
| Total | 24 610 € |

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve cette proposition.

Fournitures Scolaires

Après discussion et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder 52,20€ par élève pour l'achat de fournitures scolaires aux écoles primaires de la commune sur la base des effectifs inscrits au 1^{er} Janvier 2019 soit :

- École communale : 52,20€ x 159 élèves = **8 299,80€**
- École Privée : 52,20€ x 100 élèves = **5 220€**

Subventions aux Écoles - Crédits extrascolaires

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'allouer les concours financiers suivant sur la base des effectifs scolaires enregistrés au 1^{er} Janvier 2019.

- **Activités uniquement extrascolaires** (l'utilisation de ce crédit est laissée à l'initiative des directeurs d'écoles)
 - Aide financière par élève : 42,20€ soit pour :
 - École Communale = 42,20€ x 159 élèves = **6 709,80€**
 - École Privée = 42,20€ x 100 élèves = **4 220,00€**
- **Activité d'Initiation Musicale** (CMR et SIDEM)
 - Aide financière par élève : 24,60€ soit pour :
 - École Communale = 24,60€ x 159 élèves = **3 911,40€**
 - École Privée = 24,60€ x 100 élèves = **2 460,00€**

La dépense y afférente sera imputée à l'article 657481 pour l'école privée et 6288 pour l'école communale du budget principal en section de fonctionnement.

• Activités Sportives et Autres

- Aide financière par élève : 10,60€ soit pour :
- École Communale = 10,60€ x 159 élèves = **1 685,40€**
- École Privée = 10,60€ x 100 élèves = **1 060,00€**

La dépense y afférente sera imputée à l'article 6558 du budget principal en section de fonctionnement.

Adhésion au réseau BRUDED

Dans le cadre de l'étude de revitalisation du bourg, Monsieur le Maire propose aux élus municipaux d'adhérer à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable).

Cette association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne. Pour cela, elle met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives en matière de développement durable.

L'association BRUDED est financée par les cotisations de ses adhérents, l'État, la région, le département et l'ADEME.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 0,25€ par habitant. La population totale de la commune étant de 2581 habitants au 1^{er} janvier 2019, la cotisation annuelle serait de 645,25€.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **approuve l'adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2019**, désigne Monsieur BILLY, représentant titulaire et Monsieur LE BRAS représentant suppléant.

• Conseil du 26 février 2019

Compte administratif 2018 : budget principal (TTC)

Après délibération et un vote à main levée, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, le conseil municipal, **approuve** à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Patrick BEILLON, Maire et se résumant ainsi :

En section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de l'année ont progressé de +5,8% et les recettes de +3,8% par rapport à 2017, dégagant ainsi un excédent de fonctionnement de 386 494,76€. Cet excédent est en légère baisse par rapport à 2017 (-2,34%).

En section d'investissement, les principales réalisations sont les suivantes (restes à réaliser compris) :

- Travaux de réfection de la voirie rurale et curage de fossés pour 81 000€,
- Travaux foyer du foot pour environ 22 000€,
- Acquisition de terrains (contournement du bourg) pour 17 000€,
- Acquisition de matériels divers pour 47 000€ (serveur informatique, matériels de cuisson...),

- Enfouissement des réseaux rue haute pour 57 000€,
- Travaux de voirie urbaine (plateau ralentisseur) pour 32 000€,
- Travaux cimetière (réfection du mur) pour 33 000€,
- Acquisition de livres pour la bibliothèque et remplacement de 2 ordinateurs pour 5 300€,
- Etude diagnostique de l'église pour 14 000€,
- Salle des sports : travaux de réhabilitation (solde marché) et acquisition tapis de protection pour 18 500€,
- Aménagement du secteur Jacques Prévert pour 303 000€,
- Équipements école communale pour 21 000€,
- Aménagement urbain (remplacement lanternes éclairage public, équipements de sécurité routière, bancs et tables de pique-nique...) pour 34 600€,
- Travaux maison du patrimoine pour 16 000€,
- Etude revitalisation du centre-bourg pour 100 000€,
- Révision du Plan Local d'Urbanisme pour 33 600€,
- Travaux de réhabilitation de l'accueil de loisirs : maîtrise d'œuvre et honoraires diverses pour 38 000€,
- Équipement accueil de loisirs (remplacement tables et chaises restaurant scolaire, portail, photocopieur et ordinateur) pour 25 800€,
- Travaux connexes à l'aménagement foncier pour 203 000€.

Les dépenses d'investissement 2018 se sont élevées à 723 393,84€ et les Restes à Réaliser à 560 863,75€, soit un total de 1 284 257,59€.

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- de subventions versées par :
 - le Département (171 800€) principalement pour les travaux connexes à l'aménagement foncier, les travaux de voirie rurale, plateaux ralentisseurs, foyer du foot, étude église, salle des sports, aménagement secteur Jacques Prévert, réfection toit école),
 - l'État (140 000€) pour la réhabilitation de la salle des sports, l'étude de revitalisation du centre-bourg, et la réfection du toit de l'école,
 - Morbihan énergies (31 000€) pour l'enfouissement des réseaux rue haute et la réfection de l'éclairage public,
- de récupération de la TVA des opérations réalisées l'année précédente (149 000€),
- du produit de la taxe d'aménagement (23 800€)
- de l'excédent reporté de l'année précédente (553 000€).

Les recettes d'investissement 2018 se sont élevées à 1 086 313,28€ et les Restes à Réaliser à 167 011,15€, soit un total de 1 253 324,43€.

Le déficit d'investissement de l'année 2018 s'élève ainsi à 30 933,16 €, auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté de l'année précédente qui était de 370 326,06 €. Le déficit global d'investissement s'élève donc à 401 259,22 €.

En cumulant le résultat de fonctionnement (excédent de 386 494,76 €) et le résultat d'investissement (déficit de 401 259,22 €), **le résultat global de clôture des deux sections s'élève à - 14 764,46 €.**

Monsieur le maire explique que ce **résultat négatif est lié à l'absence d'emprunt réalisé en 2018**. Cette décision avait été prise car la **trésorerie était suffisante du fait des emprunts réalisés pour le lotissement**.

Compte administratif 2018 : budget annexe assainissement (HT)

Après délibération et un vote à main levée, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif 2018 du service « Assainissement Collectif » dressé par Monsieur Patrick BEILLON, Maire et se résumant ainsi :

- **Balance de Clôture**
 - Excédent global de fonctionnement = 40 065,49 €
 - Excédent global d'investissement = 237 505,24 € (excédent d'investissement - déficit des RAR)
- **Excédent global de clôture des deux sections cumulées** (fonctionnement et investissement) = 277 570,73 €

Compte administratif 2018 : budget annexe lotissement (HT)

Après délibération et un vote à main levée, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement » dressé par Monsieur Patrick BEILLON, Maire et se résumant ainsi :

- **Balance de Clôture**
 - Excédent global de fonctionnement = 182 136,94 €
 - Excédent global d'investissement = 452 798,71 €
- **Excédent global de clôture des deux sections cumulées** (fonctionnement et investissement) = 634 935,65 €

Le budget annexe lotissement est scindé en deux parties, l'une pour la 1^{re} tranche de travaux et l'autre pour la 2^{nde} tranche.

1^{re} tranche de travaux :

Les dépenses réelles se sont élevées à environ 273 150 €.

Les recettes perçues correspondant à l'encaissement de la vente de 6 lots pour un montant total de 188 900 €.

2^e tranche de travaux :

Les seuls mouvements effectués correspondent à l'acquisition de terrains pour 186 000 €, aux honoraires du maître d'œuvre pour 810 € et au versement d'une indemnité d'éviction pour 14 400 €.

Affectation du résultat d'exploitation 2018 : budget principal

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent d'exploitation de 386 494,76 € ;**

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- Besoin de financement de la section d'investissement :
 - Déficit d'investissement (7 406,62 €)
 - + déficit des Restes à Réaliser (393 852,60 €) =
 - Déficit global de **401 259,22 €**

L'excédent d'exploitation (386 494,76 €) servira en totalité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (401 259,22 €).

Il en résulte un **solde déficitaire de 14 764,46 € qui sera reporté en dépenses d'investissement au budget primitif 2019.**

Affectation du résultat d'exploitation 2018 : budget annexe Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **40 065,49 € ;**

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'**affecter le résultat d'exploitation** de la manière suivante :

- Besoin de financement de la section d'investissement :
 - Résultat d'investissement = **+ 237 505,24 €**
 - Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat d'exploitation de 40 065,49 € est donc réparti librement, à savoir :

- 10 000 € conservés en recettes de fonctionnement au budget primitif 2019,
- 30 065,49 € reportés en recettes d'investissement au budget primitif 2019.

Affectation du résultat d'exploitation 2018 : budget annexe Lotissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent d'exploitation de 182 136,94€** ;

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **décide d'affecter le résultat d'exploitation** de la manière suivante :

- Besoin de financement de la section d'investissement :
Résultat d'investissement = + 452 798,71€

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat d'exploitation de + 182 136,94€ sera donc repris en recettes de fonctionnement au budget primitif 2019, et le résultat d'investissement de + 452 798,71€ sera repris en recettes d'investissement au budget primitif 2019.

Programme d'investissement 2019 et sollicitation de concours de financiers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'adopter le programme d'investissement 2019, d'inscrire les opérations afférentes au budget primitif 2019 et de solliciter des concours financiers pour ces opérations.

Article 1 :

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide **d'adopter** le programme **de restauration de l'église Saint-Martin** et **d'approuver** par conséquent le plan de financement suivant :

Dépenses :

| Nature des Travaux | Coût HT € |
|--|-------------------|
| Maîtrise d'œuvre | 10994,16 |
| Coordonnateur SPS | 1800,00 |
| Diagnostic charpente bois de la flèche et du beffroi | 7 000,00 |
| Travaux (couverture, enduit et étaielement du beffroi) | 109941,58 |
| Imprévus (limité à 3%) | 3 298,24 |
| TOTAL | 133 033,98 |

Recettes attendues :

| Recettes attendues | Coût HT € |
|---|-------------------|
| Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 27% | 35 919,17 |
| Département (25% sur travaux et 50% diagnostic) | 30 985,39 |
| Région – 20% | 21 988,31 |
| Autofinancement et/ou emprunt | 44 141,11 |
| TOTAL | 133 033,98 |

Article 2 :

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, par 18 voix pour et 2 contre, décide **d'adopter** le programme **d'aménagement d'une piste pour les cycles et piétons reliant le village de Kervy au bourg** et **d'approuver** par conséquent le plan de financement suivant :

Dépenses :

| Nature des Travaux | Coût estimatif HT € |
|--|---------------------|
| Travaux d'aménagement d'une piste cyclable | 164 598,22 |
| Imprévus (limité à 3%) | 4 937,94 |
| TOTAL | 169 536,16 |

Recettes :

| Recettes attendues | Coût HT € |
|--|-------------------|
| Programme de Solidarité Territoriale (Département) - Taux 25 % sur travaux | 42 384,04 |
| Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (État) - Taux 27 % | 45 774,76 |
| Autofinancement et/ou emprunt | 81 377,36 |
| TOTAL | 169 536,16 |

• Conseil du 28 mars 2019

Révision de la convention OGEC en faveur de l'école Sacré-Cœur

Monsieur le Maire rappelle que la convention liant la commune à l'OGEC de l'école Sacré-Cœur est revue chaque année à l'occasion du vote du budget primitif, tout en précisant que la participation de la commune de

NOYAL-MUZILLAC ne peut en aucun cas excéder le coût de fonctionnement constaté pour les élèves de l'école publique. En outre, Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que les dépenses de fonctionnement par élève de l'école publique «Jean-Marie Boëffard» se sont élevées en 2018 à 124 154,90€, soit un coût par élève de la section maternelle de 1446,29€ et un coût par élève de la section élémentaire de 475,60€.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 9,5% par rapport à 2017, lié à la baisse des charges de personnel (une ATSEM en moins depuis septembre 2018) et ce malgré la hausse des frais de chauffage (+5 000€).

Monsieur le Maire explique que malgré cette baisse des dépenses et compte tenu de la diminution du nombre d'élèves à l'école communale, le coût par élève ne baisse que légèrement.

Concernant l'investissement dans des équipements informatiques et numériques (ordinateurs portables, robots...), Monsieur le Maire précise que ceux-ci seront amortis à partir de 2020 étant donné que la plus grande partie des factures seront payées cette année.

Après délibération et un vote à main levée, et compte tenu des divers éléments qui lui ont été fournis, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés fixe à 1446,29€ par élève de la section maternelle et à 475,60€ par élève de la section élémentaire, la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

NB : Les effectifs au 1^{er} Janvier s'élevant à 45 élèves de maternelle et 55 élèves de primaire, la somme totale allouée serait de 91241,05€.

Budgets primitifs 2019

• **Budget annexe «assainissement collectif»** (budget en H.T.)
Ce domaine budgétaire se caractérise par son autonomie financière. Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce budget est en hors taxes. Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du BP 2019 du budget annexe assainissement.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **adopte le budget primitif 2019 du service Assainissement Collectif** qui s'équilibre à **97 765€** en fonctionnement et à **388 574,89€** en investissement y compris le remboursement du capital de la dette pour **19 000€**.

• **Budget annexe «Lotissement communal»** (budget en H.T.)
Monsieur BILLY, adjoint aux finances, présente les principales caractéristiques du BP 2019 du budget annexe lotissement. Pour l'année 2019, le budget primitif est excédentaire en section de fonctionnement où il présente des dépenses de 1349 587,04€ et des recettes de 1589 627,28€. Il s'équilibre en investissement à 1390 490,34€.

• **Budget général «Commune»** (budget TTC)
Fonctionnement

Monsieur BILLY, adjoint aux finances, présente les principales dépenses et recettes prévues en **section de fonctionnement**, laquelle **s'équilibre à 1930379€** et se décompose de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- Charges à caractère général : 432 618€
- Charges de personnel : 924 380€
- Atténuation de produits (dégrèvement de taxes) : 10 205€
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contribution organismes et écoles) : 241 120,93€
- Charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt) : 60 500€
- Dépenses imprévues : 15 000€
- Excédent à virer à la section d'investissement : 243 755,07€
- Opération d'ordre budgétaire (amortissement) : 2 300€

Recettes de fonctionnement :

- Atténuation de charges (remboursement assurance du personnel) : 21685€
- Produit des services (cantine, garderie, ALSH, concessions cimetières) : 150 600€
- Impôts et taxes : 1 096 285€
- Dotations et participations (dotations Etat, aide CAF, fonds amorçage TAP) : 640 784€
- Redevance locations (salles, maison, garages, boulangerie) : 21 000€

Investissement

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement tenant compte de tous les projets retenus dans le cadre Débat d'Orientation Budgétaire et des différentes demandes émanant des services. Ainsi, les principales orientations budgétaires en investissement sont les suivantes :

A) Les grands postes d'investissement

(restes à réaliser 2018 compris) :

| | |
|---|-----------|
| Travaux voirie rurale (programme 2018 et 2019) | 166 311 € |
| Travaux de renouvellement sur bâtiments communaux | 27 423 € |
| Travaux foyer du foot | 29 242 € |
| Local chausseurs | 40 400 € |

| | |
|--|--------------------|
| Acquisition matériels mairie | 7 300 € |
| Acquisition matériels divers (service technique, bâtiments communaux, restaurant scolaire, extincteurs...) | 14 538 € |
| Réhabilitation réseau d'eaux pluviales | 7 420 € |
| Enfouissement réseaux rue haute | 56 916 € |
| Travaux de voirie urbaine (plateau ralentisseur, réfection peintures de voirie et étude voie vélos Kervy) | 37 000 € |
| Travaux cimetière (garde-corps et reprise concessions) | 25 000 € |
| Maison des jeunes | 23 160 € |
| Travaux église | 82 356 € |
| Aménagement secteur Jacques Prévert | 9 193 € |
| Equipement groupe scolaire JMB | 24 844 € |
| Immeuble anciennement ADMR (assistance à maîtrise d'ouvrage) | 15 400 € |
| Immeuble anciennement presbytère (assistance à maîtrise d'ouvrage) | 15 400 € |
| Chapelles Benguë et Brangolo (portes) | 5 100 € |
| Aménagement urbain (équipement sécurité routière, panneau d'affichage, aménagement venelle de Beaufort, tables et bancs, borne enterrée) | 67 240 € |
| Etude revitalisation centre-bourg | 67 095 € |
| Révision générale du P.L.U. | 25 704 € |
| Travaux réhabilitation accueil de loisirs | 307 388 € |
| Equipements accueil de loisirs (matériel camping pour camp) | 2 200 € |
| Travaux connexes à l'aménagement foncier | 162 601 € |
| Déploiement numérique (THD et antenne bouygues Cadillac) | 50 550 € |
| Terrain multisports, préau et ombrage jeux pour enfants | 146 400 € |
| Total | 1 498 901 € |

B) Les opérations financières

Dépenses :

- Remboursement du capital des emprunts : 211 650 €
- Dépenses imprévues : 20 000 €
- Déficit d'investissement reporté de l'année 2018 : 370 326,06 €

Recettes :

- Fonds de compensation de la TVA : 80 000 €
- Produit de la taxe d'aménagement : 21 500 €
- Cession de terrain à Espacil : 21 000 €
- Excédents de fonctionnement capitalisé : 386 494,76 €
- Excédent de la section de fonctionnement : 243 755,07 €

C) Autofinancement prévisionnel 2019 :

L'autofinancement prévisionnel 2019 est de **243 755,07 €**. Il était en 2018 de 175 452,74 €, en 2017 de 252 000 €, en 2016 de 313 000 € et en 2015 de 236 000 €.

L'autofinancement prévisionnel repart à la hausse en 2019 malgré le déficit d'investissement de 2018 (lié à l'absence d'emprunt effectué) qui n'a pas permis de dégager un excédent supplémentaire à affecter en section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont en légère hausse en 2019 et progressent de +1,2% par rapport à 2018.

D) Recours a emprunt

Pour équilibrer budgétairement parlant les opérations d'équipement de la section d'investissement, un emprunt d'équilibre à hauteur de 920 181,37 € est inscrit au Budget Primitif 2019.

Si cet emprunt est réalisé en totalité, il portera l'encours de la dette à **2 282 206,41 € au 1^{er} janvier 2020**, soit **882 € par habitant**. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2019, il était de 527 €.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention, **adopte** le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre à **1 930 379 €** en fonctionnement et à **2 291 254,81 €** en investissement, y compris le remboursement du capital de la dette pour **211 650 €**.

Taux d'imposition 2019

La commission des finances, considérant les orientations budgétaires 2019 et après avoir pris connaissance des nouvelles bases d'impositions 2019 et du montant des

allocations compensatrices revenant à la commune, **propose pour l'année 2019, de maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux de 2018.**

Monsieur le Maire précise que cette proposition tient compte de la forte hausse des bases prévisionnelles cette année décidée par l'Etat. Ainsi les bases augmentent cette année de 2,41% pour la taxe d'habitation, de 4,02% pour le foncier bâti et de 2,46% pour le foncier non bâti.

Après délibération et à un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **émet un avis favorable** à cette proposition.

• Conseil du 11 avril 2019

Budget primitif 2019 : budget général

Monsieur le Maire revient sur le budget primitif 2019 du budget principal, voté lors de la séance du 28 mars dernier, et explique aux élus municipaux qu'un nouveau vote est nécessaire.

Lors de la présentation du projet de budget, une erreur d'inscription dans le report du déficit d'investissement a été effectuée. Ainsi, en dépenses d'investissement (opérations financières), le montant de 370 326,06 € a été inscrit (déficit de l'année dernière au BP 2018) alors qu'aurait dû être inscrite la somme de 740 626,62 € (délibération d'affectation du résultat du 26 février dernier).

Compte tenu de cette différence de 362 919,44 €, le montant de l'emprunt à inscrire aurait dû être de l'ordre de 557 261,93 € et non de 920 181,37 €.

Ainsi, Monsieur le Maire souhaite procéder à un nouveau vote et souhaite reconsidérer des ajustements qui avaient été retenus lors de la dernière réunion du conseil municipal. Il propose d'inscrire au budget certains projets qui avaient été retirés, à savoir :

- Installation de fontaines à eau au restaurant scolaire : 3 500 €
- Achat de terrain : 33 000 €
- Tables et chaises à renouveler pour la salle des fêtes : 2 300 €
- Voie vélos Kervy-le bourg : 50 000 €
- Abri de touche : 6 000 €
- Remplacement des portes des chapelles de Benguë et Brangolo : 12 000 €
- Mobilier acoustique restaurant scolaire (maternelles) : 7 500 €
- Maisonnette et tables-bancs pour la cour de l'ALSH : 4 010 €

Après discussion, les élus municipaux approuvent, par 17 voix pour et une abstention, les ajustements proposés. Pour équilibrer budgétairement parlant les opérations d'équipement de la section d'investissement, un

emprunt d'équilibre à hauteur de 657 771,93 € est inscrit au Budget Primitif 2019.

Si cet emprunt est réalisé en totalité, il portera l'encours de la dette à **2 019 796,97 € au 1^{er} janvier 2020**, soit **780,74 € par habitant**. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2019, il était de 527 €.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, par 17 voix pour et une abstention, **adopte** le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre à **1 930 379 €** en fonctionnement et à **2 041 645,37 €** en investissement, y compris le remboursement du capital de la dette pour **211 650 €**.

• Conseil du 25 avril 2019

Réhabilitation des locaux de l'ALSH : attribution des marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour les travaux de réhabilitation des locaux de l'ALSH, selon une procédure adaptée et conformément l'article R. 2123-1 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions des entreprises issues de la négociation et **propose** à l'assemblée municipale de retenir les offres économiques et techniques les plus avantageuses pour la collectivité, à savoir :

| LOTS | ENTREPRISE | MONTANT HT |
|--|------------------|---------------------|
| Lot 01 : Gros œuvre | Construction MAM | 35 057,62 € |
| Lot 02 : Isolation thermique par l'extérieur | Embell façade | 81 595,00 € |
| Lot 03 : Couverture ardoise | DC Couverture | 8 518,43 € |
| Lot 04 : Menuiseries ext alu et int. bois | Rouxel | 63 020,32 € |
| Lot 05 : Plâtrerie - Cloisons sèches - Isolation | Pikard | 52 246,06 € |
| Lot 06 : Revêtements sol & mur | Motheron | 10 129,50 € |
| Lot 07 : Électricité | DC Energie | 68 969,06 € |
| Lot 08 : Plomberie sanitaire Chauffage | Diquero | 49 643,09 € |
| Lot 09 : Peinture | Motheron | 16 029,57 € |
| | TOTAL HT | 385 208,65 € |
| | TOTAL TTC | 462 250,38 € |

Madame LAFURIE-LE DIVELLEC précise que les travaux débiteront à la mi-septembre.

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **émet un avis favorable** concernant cette proposition.

Subventions Associations 2019 - Compléments

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux des différentes demandes de subventions reçues depuis la délibération du conseil municipal du 31 janvier dernier, par laquelle, le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions 2019 aux associations.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, par 19 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder les subventions complémentaires suivantes pour l'année 2019 :

| Organisme ayant envoyé une demande | Montant proposé |
|---------------------------------------|-----------------|
| Club du Bel Âge | 400 € |
| ANHA | 125 € |
| La Musicalaise | 800 € |
| IFAC Brest | 25 € |
| La Truite Questembergeoise | 50 € |
| Les sauveteurs en mer | 100 € |
| Solidarités meubles (Emmaüs) | 30 € |
| Amicale des pompiers | 15 € |
| ADMR du Trévelo | 3 837 € |
| Les amis de la confédération paysanne | 200 € |
| Banque alimentaire du Morbihan | 200 € |
| TOTAL | 5 782 € |

Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux », la commune de Noyal-Muzillac a mené une étude de revitalisation de son bourg, portant à la fois sur les équipements, les déplacements, l'habitat, les espaces publics pour renforcer l'attractivité de la Commune.

Dans ce cadre la commune de Noyal-Muzillac souhaite acquérir un bâtiment daté du 16ème siècle situé Place de la bascule. C'est l'une des maisons les plus anciennes du bourg avec des planchers et cheminées d'époque.

Ce bien est stratégique car c'est un pied de façade commercial donnant sur la place centrale du bourg. Il est idéalement placé pour recevoir un commerce car il peut offrir une terrasse sur rue, il est de taille idéale et peut accueillir le logement du commerçant à l'étage.

Son acquisition permettra, à moyen terme, la création d'une activité de restauration avec logement à l'étage, en lien avec Arc Sud Bretagne qui possède la compétence économique.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une unité foncière sise Place de la Bascule. Le coût de cette acquisition, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la commune de Noyal-Muzillac puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous est proposé de faire appel à l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

Il s'agit d'un établissement public d'État à caractère industriel et commercial intervenant à l'échelle régionale. Il a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'Etat, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions foncières destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme. Il dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties.

Il procède aux acquisitions nécessaires par tous moyens.

Dans cette optique, l'EPF Bretagne signe des conventions cadres avec les EPCI, définissant les grands enjeux partagés, puis des conventions opérationnelles pour chaque secteur de projet.

En ce sens, la communauté de communes Arc Sud Bretagne a signé une convention cadre avec l'EPF Bretagne qui est complétée par une convention opérationnelle avec chaque collectivité sollicitant son intervention.

La convention opérationnelle définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention opérationnelle proposée par cet établissement.

Cette convention prévoit notamment :

- Les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne et notamment les modes d'acquisition par tous moyens ;
- Le périmètre d'intervention de l'EPF Bretagne ;
- La future délégation, par la commune à l'EPF Bretagne, dans ce secteur, de ses droits de préemption, de priorité et de réponse au droit de délaissement ;
- Le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne que la commune de Noyal-Muzillac s'engage à respecter sur les parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne :
 - à minima 50% de la surface de plancher du programme consacré au logement ;
- Une densité minimale de 20 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
- Dans la partie du programme consacrée au logement : 20% minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI. Cependant, si aucun bailleur social ne souhaite intervenir sur cette opération, dans la partie du programme consacrée au logement, tous types de logements seront acceptés (locatif privé, locatif social, accession privée, accession sociale, etc.);
- Les conditions et le délai de rachat des parcelles à l'EPF Bretagne par la commune de Noyal-Muzillac ou par un tiers qu'elle aura désigné.

Monsieur BILLY ajoute que l'intérêt pour la commune est de ne pas avancer tout de suite de la trésorerie pour l'achat de ce bâtiment et la commune a un délai de 7 ans pour acheter le bien à l'EPF. Au prix de rachat sera ajouté le remboursement des frais de notaires ainsi que des frais annexes et coûts de gestion qui seront supportés par l'EPF.

Après délibération et un vote à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne** pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle,
- **approuve ladite convention** et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution, et s'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 30 juin 2026.

Mini-camps été 2019 : fixation des tarifs

| | 5 JOURS | 3 JOURS |
|---------------------------|---------|---------|
| QF - de 650 € | 145 € | 87 € |
| QF de 651 à 950 € | 155 € | 93 € |
| QF de 951 à 1250 € | 165 € | 99 € |
| QF + de 1250 € | 175 € | 105 € |
| Commune non conventionnée | 230 € | 138 € |

Après délibération et un vote à main levée, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte la proposition de tarification des mini-camps telle que présentée ci-dessus.

Questions et informations diverses

Lotissement communal La Chênaie : prix de vente des lots de la 2^e tranche

Monsieur le Maire interroge les élus municipaux sur leur souhait de maintenir les mêmes tarifs que ceux fixés pour la 2^e tranche, à savoir 67€ TTC pour les primo-accédants et 74€ TTC pour les personnes ayant déjà été propriétaires.

Il précise que la procédure de marché public est en cours pour les travaux et que le résultat de la consultation et le coût des travaux seront connus à la fin du mois de mai.

Cependant, Monsieur le Maire propose aux élus de se positionner dès maintenant sur le prix à appliquer pour la 2^e tranche afin pouvoir commencer les réservations de lots.

Monsieur BILLY précise que lors de la fixation des tarifs de la 1^{re} tranche, ceux-ci ont été votés en tenant compte du bilan de l'ensemble de l'opération en tenant compte de l'estimatif des travaux de la 2^e tranche, et qu'un déficit avait déjà été acté en 2017.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal, par 13 voix pour et 3 abstentions, décide de maintenir le prix de vente des lots à 67€ TTC pour les primo-accédants et 74€ TTC dans les autres cas.

Bornes d'apport volontaire

Monsieur le Maire fait part aux élus municipaux de la proposition d'Arc Sud Bretagne d'installer des bornes d'apport volontaire enterrées sur un emplacement dans le bourg (ordures ménagères, verres, emballages et papiers-journaux).

La commission a retenue quatre emplacements :

- À l'entrée du cimetière côté rue des trois vallées,
- Sur le nouveau parking de l'école communale,
- Sur le parking à créer rue haute à l'entrée de la rue Jacques Prévert,
- Rue de la Jeune France, à l'entrée nord de la rue Jacques Prévert.

Après discussion l'emplacement retenu est celui de l'entrée du cimetière. ■

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de Noyal-Muzillac : www.noyal-muzillac.fr

Arc Sud Bretagne

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est née en 2011 de la fusion des ex Communautés de Communes du Pays de La Roche-Bernard et du Pays de Muzillac. Ce regroupement de 12 communes, représentant un peu plus de 27 000 habitants, est un « Etablissement Public de Coopération Intercommunale » (EPCI). L'objectif de ces collectivités est d'assurer des missions au service du territoire, autrement appelées « compétences ». Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose :

Des **compétences obligatoires** (5 depuis le 01/01/2018)

Des **compétences optionnelles** (au moins 3 à choisir dans un panel de 9)

Des compétences facultatives (transférées directement par les communes)

Comme pour le conseil municipal, le conseil communautaire est élu au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans.

Arc Sud Bretagne est présidée par Bruno le Borgne, accompagné de 36 conseillers communautaires, dont 12 Vice-Présidents.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'aménagement du territoire

- Élaborer un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), outil de planification et d'orientation des PLU
- Réaliser un plan mobilité pour améliorer les déplacements
- Mettre en place un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le développement économique et le tourisme

- Accueillir et accompagner les entreprises (locaux, fonciers,...)
 - Gérer les parcs d'activités économiques
- À travers les Offices de Tourisme :
- Accueillir et informer les touristes
 - Assurer le développement touristique du territoire
 - Proposer des activités et des visites

Déchets

- Collecter les emballages et les ordures ménagères
- Gérer 4 déchetteries (Le Guerno, Muzillac, Nivillac et Péaule) et 1 plateforme de déchets verts (Damgan)
- Informer et sensibiliser sur les consignes de tri

L'accueil des gens du voyage

- Mise à disposition de terrains pour accueillir les gens du voyage

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

- Contrôler la qualité des eaux naturelles
- Lutter contre les risques d'inondation et de submersion marine



Damgan La Roche Bernard Tourisme



Visite Patrimoine

Nos éditions touristiques disponibles gratuitement dans nos 3 bureaux

Notre magazine de destination

Il reprend les points forts de notre territoire déclinés en plusieurs thèmes, des idées d'expériences à vivre, une rubrique «ce n'est que pour les enfants», un carnet d'adresses (hébergements, loisirs, restauration, commerces, marchés et infos pratiques) et la carte touristique.



Le Guide Festivités

Agenda des animations proposées sur notre territoire : festivals, concerts, spectacles, sorties natures, visites patrimoine etc. L'édition ÉTÉ est disponible en juillet (animations de mi-juillet à octobre).



Un réflexe !

damgan-larochebernard-tourisme.com

Agenda festif et culturel, circuits de randonnée, idées d'activités et d'expériences à vivre en famille, avec vos amis, le temps d'une journée, d'un week-end, d'une semaine, bonnes adresses gourmandes... Fan du territoire, découvrez la rubrique «carnet de voyage» et le récit de nos expériences locales. Vous aussi racontez-nous vos expériences et nous les publierons sur notre site !

Partagez aussi vos photos et vidéos sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme **#visit bretagnesud**



Découvrir le patrimoine hors de sentiers battus

Notre animatrice du patrimoine, Cécile vous en parle : *«J'accueille différents publics toute l'année, à l'occasion de visites guidées pour des associations, écoles... Je poursuis ainsi le travail de mon prédécesseur Jacques Hazo. J'ai aussi mis en place l'été dernier des visites ludiques et insolites, transformant les ruelles de La Roche-Bernard, Le Guerno ou Noyal-Muzillac, communes labélisées pour leur patrimoine remarquable en terrains de jeux et d'expérimentation. Bandeaux sur les yeux, miroir, papier et crayon en main, les groupes d'amis et familles se prêtent au jeu avec plaisir et amusement. Les visiteurs participent activement au gré des jeux de déduction, d'observation et sensoriels qui émaillent l'heure et demie de découverte du village.»*

C'est aussi un bon plan pour une sortie en famille, puisque les enfants acquièrent des connaissances de manière ludique.»

Visites insolites & sensorielles

L'Office de Tourisme vous propose tout l'été de partir à la découverte de nos communes classées et autres trésors du patrimoine, au travers de visites insolites. Suivez notre guide, Cécile, seul, entre amis ou en famille et devenez acteur de votre visite.



Tarifs : adulte : 5 €

Enfant de 8 à 16 ans : 3 €

Programme auprès de l'Office du Tourisme et sur

www.tourisme-damgan-larochebernard-tourisme.com

École communale Jean-Marie Boëffard

Tout au long de cette année scolaire 2018/2019, les projets ont été nombreux et ont amené les élèves sur différents parcours d'entraide et de découvertes, développant et enrichissant leurs connaissances, afin de les former à devenir également les citoyens de demain.

Tout ceci a pu se concrétiser avec le soutien essentiel de la commune et de l'Amicale Laïque qu'il faut remercier ici.

• Une école à la pointe dans le numérique

Grâce aux efforts conjoints de la commune et de l'État, dans le cadre d'un contrat, l'école s'est vue dotée cette année d'un « pack » de matériel numérique qui va contribuer à la réussite des élèves : ordinateurs portables, tablettes, robots à programmer, ce matériel permet au quotidien de renforcer les apprentissages des élèves.

Les objectifs de ce contrat : soutenir les actions numériques innovantes de l'équipe pédagogique pour favoriser la réussite de tous les élèves au sein d'un réseau d'écoles rurales, développer les usages du numérique au service des connaissances et des compétences des élèves, renforcer la continuité des apprentissages de la maternelle au cycle 3 grâce aux apports du numérique et améliorer la communication entre les différents partenaires en développant les usages du numérique.

• Une école ouverte

De nombreux projets ont encore rythmé cette année. Les élèves des maternelles ont participé à un séjour, 2 jours et une nuit à Monteneuf dans le cadre d'une classe de découverte.

Les CE2 et les CM1 quant à eux ont pu passer 3 jours au centre PEP de Sarzeau. Ils ont travaillé sur le thème de l'eau, une ressource à préserver mais aussi sur la géographie de notre littoral et notre campagne.

Les CM2 ont pu découvrir la Vilaine en kayak et ont pu appréhender la nécessité de protéger cet environnement fragile au travers de collectes de déchets et de recyclage. Les CP et les CE1 sont partis à la découverte des villes de Vannes et de Rennes, un environnement bien différent de Noyal Muzillac...

Enfin, toute l'école a bénéficié d'une animation scientifique innovante, au plus près de la vie quotidienne des élèves.

Avec l'aide du professeur Taupe, ils sont partis à la rencontre de la richesse de la biodiversité de nos campagnes. anousladecouverte.wordpress.com/le-professeur-taube/ Rencontres sportives (rugby, danse bretonne, tennis...), sorties culturelles au cinéma, spectacles au Vieux Couvent à Muzillac ont également été proposés aux élèves.

• Des ateliers coopératifs

Sur le thème de la coopération et de la solidarité, tous les trimestres, l'équipe a mis en place des matinées d'ateliers coopératifs. Les élèves sont répartis en équipes composées d'enfants de tous les niveaux. Plusieurs ateliers étaient proposés à chaque fois :

- modelage, jeux de société, fresque collective, danses
- ateliers sciences, ateliers robots numériques, ateliers lecture, ateliers cuisine.



Atelier coopératif jeux de société

Chaque élève au sein de son équipe a pu participer à l'activité en coopérant avec les autres. Ainsi les plus grands ont pu apprendre des jeux de société, lire aux plus jeunes, les aider dans les différentes activités, mais aussi plus simplement participer aux activités avec eux.

Ces ateliers d'une grande richesse permettent à chacun de prendre sa place pleinement dans une démarche au service des apprentissages d'une façon différente.

• La lecture, un plaisir partagé !

Depuis quelques mois, deux fois par semaine, après la récréation du matin, s'est mis en place le rituel du quart d'heure de lecture pour tous. Élèves, enseignants, personnels, chacun prend son livre et se plonge dans sa lecture. L'idée est de favoriser la lecture, trouver ou retrouver le plaisir de l'écrit à travers le papier.

C'est extrêmement bénéfique pour tous ! C'est un véritable succès. Les élèves redécouvrent pour certains le plaisir



Le quart d'heure de lecture

simple de lire. C'est aussi un grand moment de calme qui permet d'entrer dans les apprentissages suivants en étant parfaitement mobilisé. Cette opération sera reconduite à la rentrée prochaine !

• Accueil des petites sections

Afin de favoriser l'accueil des tout-petits, l'école a mis en place une classe maternelle permettant la prise en charge dès 2 ans dans les meilleures conditions avec la possibilité d'une immersion progressive de ces jeunes enfants dans le monde scolaire. L'établissement sera ainsi en mesure de prendre en compte, au cours de l'année scolaire, tous les enfants nés en 2017 qui ne sont pas encore inscrits. La loi devrait également obliger tous les enfants de 3 ans à fréquenter l'école (enfants nées en 2016 pour cette rentrée). Dans la pratique, cela ne changera pas grand-chose, la Bretagne étant une terre de forte scolarisation.

Amicale Laïque



L'amicale fait partie depuis de nombreuses années de la vie associative noyalaïse. Elle est en constante évolution et il est important de continuer à la faire vivre de façon active pour nos enfants.

L'amicale est présente pour contribuer à la circulation des informations auprès des familles, pour soutenir l'équipe enseignante et leurs projets éducatifs. Il est utile de renforcer le dynamisme et la convivialité entre tous les acteurs de notre école et de se montrer vigilant sur le bien-être des enfants ainsi que sur les moyens dont dispose l'école. **Notre objectif est de récolter des fonds pour les enfants afin de financer les projets !**

Pour le 1^{er} semestre 2019, voici les principales sorties et activités pédagogiques réalisées :

- sortie à Sarzeau sur 3 jours en mai ;
- une correspondance avec une école de Séné ;
- sortie à Rennes à la cité des sciences en juin ;
- une rencontre chorale à Muzillac ;

• Rentrée scolaire

Elle est fixée au **lundi 2 septembre à 8h45**.

Inscriptions à l'école communale Jean-Marie Boëffard

Le directeur M. Grijol se tiendra à la disposition des familles pour tout renseignement sur le fonctionnement de l'école, une visite de l'établissement et pour les inscriptions des nouveaux élèves les jours suivants :

- **Le jeudi 29 et le vendredi 30 août de 14h à 18h30**
- **ou en prenant rendez-vous au 02 97 41 58 83 ou par mél : ecole.jmb@orange.fr**

Se présenter directement à l'école, 2 rue des Martins-Pêcheurs, muni du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile. Tous les enfants de 2 ans (nés avant le 31 décembre 2016) peuvent être inscrits.

Le site de l'école

<http://ecolenoyalmuzillac.toutemonecole.fr/>

L'équipe éducative remercie la commune pour son investissement au profit des enfants, les parents élus pour leurs actions et l'Amicale Laïque pour son soutien. ■

- sortie de 2 jours/1 nuit à Monteneuf ;
- une animation « nature » pour toute l'école avec le professeur Taupe ;
- 3 jours à Arzal, un projet autour de la solidarité et de la coopération.

Le bilan de nos manifestations est toujours satisfaisant. Le loto du 9 mars dernier s'est bien déroulé ; un succès, par le nombre de participants et la qualité de l'animation.

La fête de l'école du 16 juin a été une belle journée pour les enfants et les familles. Tout le monde a profité des différentes animations proposées, cela dans une ambiance festive et joyeuse. Pour terminer, la convivialité était à nouveau présente lors de la sortie amicaliste du 30 juin. Un joli moment de partage et d'échange. ■

Prochaine date à retenir

VIDE-GRENIER le 25 août 2019 : Place de la Mairie
Vous pouvez dès à présent réserver un emplacement.
Contact / renseignements : 06 01 29 22 22

École Sacré Cœur

Les portes ouvertes du samedi 30 mars ont rencontré un vrai succès. Les parents ont été invités à participer aux différents jeux de VOCABULAIRE réalisés et animés par les élèves des cycles II et III. Les jeunes visiteurs ont quant à eux découvert la classe maternelle et ont participé à un atelier peinture pendant que leurs parents rencontraient la directrice autour d'un café. À 11h45, tous les élèves se sont retrouvés dans la cour pour chanter une composition d'Aldebert sur les expressions. Les CE2 et CM1 et CM2 ont chanté le répertoire qu'ils présenteront au rassemblement chorale organisé par la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique du Morbihan. Les élèves de maternelle continuent de s'occuper de leur jardin avec l'aide des Mamies Jardin toujours fidèles au poste. Petits et grands apprécient leurs visites. Maggie, une maman d'élève irlandaise propose de l'anglais en maternelle avec des jeux, des chants, des danses.

Les inscriptions à l'école se font toute l'année, prenez contact avec la directrice au **02 97 41 54 10**. Nous vous invitons à visiter notre blog:

<http://www.ecole-sc-noyalmac.info/>

• Carnaval



Carnaval

Nous avons fêté le carnaval à l'école le vendredi 8 mars avec les classes de la maternelle. Anne nous a lu l'histoire du carnaval des animaux et nous avons écouté une suite musicale pour orchestre de Camille Saint-Saëns. Nous avons chanté, nous avons dansé et nous avons dégusté les crêpes confectionnées par les parents...

• Défis maths

Pour développer la posture de chercheurs chez les élèves, donner le goût de la recherche en valorisant l'idée de jeu dans les apprentissages et en incitant au débat mathématique, les élèves de GS participent tous les mardis après-midi à des défis maths organisés par la DDEC. Une fois par trimestre, nous envoyons les réalisations des élèves et des points nous sont attribués en fonction de différents critères.

• Projet vocabulaire



Projet vocabulaire

Cette année, nous avons concentré nos efforts sur le VOCABULAIRE. Un vaste programme ! En plus du travail réalisé en classe, plusieurs temps forts ont été vécus à l'école afin de sensibiliser nos élèves à la richesse de la langue française.

Pour débiter le projet, le jeudi 28 février a eu lieu la journée de lancement du projet. Accompagnés des parents du « Comité Pédagogique », les élèves ont découvert des jeux de société intéressants pour découvrir ou utiliser de nouveaux mots.

Par la suite, par l'intermédiaire de livres, de jeux théâtraux et de jeux de société les élèves ont pu découvrir, apprendre et jouer avec de nouveaux mots ou de nouvelles expressions. Ils ont inventé en classe leurs propres jeux de vocabulaire qu'ils ont présentés à leurs parents lors des portes ouvertes du 30 mars. Une belle réussite !

• Qu'est-ce que le comité pédagogique ?

Nouveauté dans notre école depuis cette année, le comité pédagogique a pour objectif de piloter le projet d'année pédagogique. Il est composé de l'équipe enseignante et de parents d'élèves volontaires. Il est donc un nouveau moyen pour ces derniers de s'investir dans l'école de leurs enfants. Cette année, le comité pédagogique a entre autres réalisé une enquête à destination des familles sur l'utilisation du vocabulaire chez les enfants. ■

ADMR du Trévelo (Noyal Muzillac, Le Guerno, Péaule)

L'ADMR a pour but d'aider principalement des personnes âgées afin de leur permettre de rester à domicile et de mieux vivre chez elles. Elle offre aussi ses services à des publics différents : petite enfance, malades ou handicapées, familles actives.

L'ADMR est soucieuse d'améliorer en continu ses services et de mettre en place des prestations en cohérence avec les besoins des personnes aidées : ménage, repassage, préparation des repas, aide au lever/coucher, aux courses, accompagnement, sorties, garde de jour et de nuit.

L'ADMR propose ponctuellement ou quotidiennement aux parents la garde des enfants à domicile, qui peut être financée en partie par la CAF ou la MSA. Tous les salariés sont pourvus d'un téléphone pour assurer la télégestion : c'est un gain de temps et surtout un moyen de mieux suivre les plans d'aide à la personne.

Réjane LE GOFF, Présidente de l'ADMR du Trévelo nous a quitté le 15 mars dernier, après une longue maladie. Ses obsèques ont été célébrées en l'église St-Martin de Noyal-Muzillac. En 2000 elle avait rejoint l'ADMR en tant que bénévole, occupant la fonction de responsable travail, elle avait été élue Présidente de l'Association en 2009. Au fil du temps son engagement s'est accentué, elle était devenue vice-présidente à la Fédération Départementale de l'ADMR du Morbihan, et siégeait au Comité Régional Bretagne ADMR. Réjane laisse un grand vide au sein de l'association, les salariés et les bénévoles la remercient de sa totale implication. Nous adressons à Jo, son mari, toute notre sympathie. ■

Contact

Caroline : 02 97 45 66 39

Le Relais Parents Assistantes maternelles



Matinée d'éveil

Outre les matinées d'éveil, le relais a organisé 3 temps forts pour les assistantes maternelles :

- La réunion assistantes maternelles, 2 avril 2019
- Une matinée festive, le jeudi 20 juin, avec la présence de l'artiste Léo Paul et ses véhicules créés en matériaux recyclés,
- Un ciné débat « Le cerveau des enfants : un potentiel infini » s'est déroulé le jeudi 23 mai au cinéma Jeanne d'Arc. Outre les professionnels de l'accueil individuel, de nombreux parents étaient présents à cette conférence sur les neurosciences.

Le Relais c'est aussi un lieu ressource d'informations, d'écoute et d'accompagnement pour les parents autour de la recherche d'un mode d'accueil (liste de disponibilités), information sur le contrat, échanges autour de la relation parents-enfant-professionnelle.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents «La p'tite pause»

Quézaco ?

- Un espace aménagé par deux accueillantes, adapté aux tout petits ;
- Un lieu propice aux échanges et à l'information (documentations, espace thé, café) ;
- Un lieu anonyme, gratuit, où l'on peut venir librement, sans inscription.

Pour quoi faire ?

- Prendre un temps avec son enfant, jouer avec lui
- Prendre un temps pour soi, faire une pause dans le quotidien
- Rencontrer, partager, s'informer, échanger avec d'autres parents et les deux accueillantes... en toute convivialité !

Pour qui ? Quand ?

Ouvert aux futurs parents, parents, grands-parents d'enfants de moins de 4 ans. Le vendredi matin entre 9h15 et 11h15, hors vacances scolaires. Chaque famille arrive et repart quand elle le souhaite.

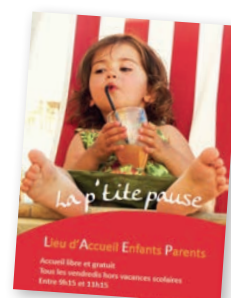
Où ?

Dans les locaux de l'accueil de loisirs communautaire « vacances à la carte », avenue du parc à Muzillac. ■

Contacts

Sandrine et Delphine

02 97 48 68 31 - ram@muzillac.fr - laep@muzillac.fr



ANHA : Association Noyal d'Hier et d'Aujourd'hui

L'association ANHA poursuit son travail d'archivage et de numérisation des nombreux documents relatifs au patrimoine Noyalais. Différents projets sont à l'étude : expo à thème, publications, parcours photographique, etc. Nous ne manquons pas de volonté mais notre effectif de 6 personnes limite les actions. Nous profitons de cet article pour renouveler un appel aux personnes intéressées par le patrimoine et par l'histoire locale à venir nous rejoindre. Nous avons durant l'hiver déménagé nos locaux de la maison du patrimoine, nouvellement

boulangerie, pour l'ancien presbytère. Nous saluons la présidence de Jean SURZUR et nous félicitons le nouveau président, Jean-Claude THOMAS.

Le bureau est le suivant : secrétaire Robert BERLOT, vice-secrétaire Jacques HAZO, trésorier Michel RAULO, vice trésorier Bruno PERON, membre Jean SURZUR. ■

Contact

02 97 41 48 52

E KORN AN TAN



Le groupe de danses bretonnes E Korn An Tan de Noyal-Muzillac répète régulièrement des danses anciennes et nouvelles tous les mardis soir, et particulièrement depuis un mois une série de danses qui seront présentées lors des fêtes de l'été. Le 15 juin à Le Gorvello pour les noces bretonnes, le 21 juillet pour le pardon de Le Guerno.

Nous dansons également tous les ans depuis de nombreuses années aux noces bretonnes de Noyal-Muzillac qui ont lieu cette année le 4 août 2019. Nous sommes évidemment costumées avec nos coiffes gallèses, nos châles, et nos jolis tabliers brodés. Paulette nous aide à être bien mises !

Nous faisons également 4 prestations de danses au camping de La Blanche Hermine de Muzillac durant juillet et août.

Les cours de danses reprendront le mardi 10 septembre 2019 à 20h30 dans la salle des fêtes de la Michochène à Noyal-Muzillac. Nous avons 3 nouvelles danseuses depuis la rentrée de septembre 2018 qui se sont bien adaptées et qui ont bien progressé, tout cela dans une bonne ambiance. Vous pouvez venir le mardi soir, vous serez les bienvenus. ■

Contact

Paulette LE CLAINCHE : 02 97 48 66 84

Les Cousettes Noyalaises

Voici 2019 bien avancé et c'est toujours avec plaisir que nous nous retrouvons le mardi et nous ne manquons pas de fêter simplement nos anniversaires et cette année c'est avec nos trois nouvelles cousettes que nous avons soufflé la bougie pour Michèle en début d'année. Vous souhaiteriez faire réaliser un ouvrage en tricot, nous pouvons nous en charger, vous nous apportez la laine et le modèle on s'occupe du reste.

Nous vous rappelons que nous vous proposons notre aide pour la confection et réalisation des décorations de vos fêtes de famille ou entre amis (mariage baptême anniversaire...), n'hésitez pas à pousser la porte de notre atelier.



Bourse aux jouets 2019

Nous vous informons du changement de date de notre bourse aux jouets qui se déroulera **le samedi 30 novembre**. Dépôts des jouets le vendredi 29 novembre et le dimanche 1^{er} décembre restitution des invendus et remise d'enveloppes pour les jouets vendus. En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été. ■

Contacts

Michèle SAVOURET **06 07 02 28 98**

Raymonde LE BARS **06 60 66 19 39**

Jeune-France



Cette année fut rythmée par les événements et notamment :

- Le cochon à l'ancienne et les sélections de chant de la Bogue d'Or du 21 septembre 2018 ;
- Le loto du 16 novembre 2018 ;
- L'Assemblée Générale du 17 novembre 2018 ;
- La Galette des rois du 12 janvier 2019.

Comme chaque année, les différents événements organisés par la Jeune-France rassemblent du monde, qu'ils soient internes aux différentes sections de l'association

ou totalement externes à Noyal. C'est donc un facteur de rassemblement qui doit perdurer et doit se renouveler tout au long des nombreuses années à venir. Nous souhaitons réellement remercier les personnes chargées de l'organisation des différents événements, sans qui rien ne serait possible. Enfin, nous souhaitons remercier tous les bénévoles des sections ainsi que des bureaux pour leur investissement tout au long de l'année.

Location de la salle : pour tous renseignements ou réservation de la salle, merci de contacter le **06 69 60 68 88**. ■

Le Président



Hommage à Jean-Paul

Le 25 avril dernier nous avons perdu notre ami, Jean-Paul.

Jean-Paul fut président de la Jeune France pendant 18 ans. Il était toujours là, fidèle au poste depuis de nombreuses années. Son investissement était sans faille. Jean-Paul donnait du temps et de l'énergie aux noyalais.

Il était musicien à la batterie fanfare depuis 60 ans. Il a également été membre du théâtre et du football. Sa bonne humeur, son rire, ses coups de gueule, son immense générosité nous manquerons.

Jean-Paul est parti trop tôt, trop vite et laissera un vide au sein de la Jeune France et c'est avec beaucoup de tristesse et de compassion que nous présentons nos sincères condoléances à son épouse, ses enfants, sa famille et ses amis.

Jeune France Musique



Comme chaque année les élèves de l'école de musique ont travaillé afin de préparer les évaluations individuelles de premier cycle qui avaient lieu cette saison au collège Sainte Thérèse de Muzillac. Ce fut une belle journée ensoleillée avec cent candidats venus du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine à se présenter. Onze élèves noyalais s'y sont rendu et sept d'entre eux ont été admis à passer au niveau supérieur. Bravo à eux tous pour leur travail. La prochaine échéance est maintenant la préparation du spectacle de fin d'année qui aura lieu le samedi 29 juin et où ils présenteront un nouveau morceau d'ensemble écrit spécialement pour eux.

Contact

Pour plus d'informations concernant l'école de musique : Cindy **06 63 17 52 98**

Pour l'orchestre, la saison aura été également bien remplie avec beaucoup de travail pour la préparation de l'enregistrement de notre album studio. Trois stages ont été organisés en novembre, mars et avril pour apprendre, retravailler et peaufiner la liste des morceaux qui apparaîtront sur le CD. Un grand merci à nos cadres Franck Rochut et Philippe Hauquier pour tous leurs précieux conseils qui nous ont permis de progresser. La semaine des enregistrements a eu lieu entre le 5 et le 12 mai avec des temps de montage, d'enregistrements avec tout l'orchestre, par pupitres d'instruments et avec les solistes uniquement. Cette semaine aura été pour nous synonyme de rigueur, de travail, de découverte mais surtout d'une aventure humaine riche et conviviale ! Merci à l'ensemble des musiciens pour leur investissement tout au long de cette semaine.

À l'occasion de la sortie de l'album vous pourrez nous retrouver à la salle de l'Asphodèle de Questembert le samedi 30 novembre pour un concert plein de surprises. Alors n'hésitez pas à venir nous y retrouver !

Vous pourrez également nous retrouver à Nivillac le 16 juin et à Noyal le 30 pour les kermesses des écoles. Nous serons une nouvelle fois présents le premier vendredi soir de juillet pour animer une partie de la soirée organisée par le bar « Le Nolwenn ». Nous nous rendrons ensuite à Surzur le jeudi 11 juillet pour l'animation de la soirée estivale. Pour la troisième année consécutive nous organisons une nouvelle fois avec les supporters musique la soirée moules-frites le mercredi 24 juillet. Enfin, vous pourrez nous retrouver à nouveau le 31 août pour notre traditionnel couscous animé par l'orchestre des Winders.

Contact

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site internet **www.bfnm.fr** ou nous suivre sur notre page **Facebook Batterie-Fanfare Jeune France Noyal-Muzillac.**

Les musiciens de la Batterie Fanfare vous remercie pour votre soutien. ■

Musicalement.

Hommage à Jean-Paul

L'ensemble des musiciens de la Batterie Fanfare souhaitait rendre hommage à notre ami Jean-Paul Jarlégan, papa de Sylvain, Cédric, Aurélie et époux de Mado qui nous a si subitement quitté. Tu auras eu une belle et longue carrière au sein de notre orchestre dont tu faisais partie depuis 60 ans et que tu as vu évoluer, notamment grâce à ton investissement. Tu as travaillé tout au long de cette année à nos côtés pour préparer notre album studio que tu n'auras malheureusement pas eu le temps d'enregistrer. Cet album nous l'avons fait pour toi et nous espérons que tu seras fier du travail accompli. Tu laisseras un très grand vide au sein de notre famille musicale, nous ne t'oublierons pas...

Jeune France : supporters musique

Soirée estivale mercredi 24 juillet en co-organisation avec la musique

L'an passé la soirée estivale fut une belle réussite et nous a motivé à renouveler la manifestation en apportant quelques améliorations. Nous (la batterie fanfare et les supporters) vous donnons rendez-vous le mercredi 24 juillet sur la place de la mairie pour la 3^e édition de la soirée estivale.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer les groupes qui vont animer cette soirée. Nous vous offrons, une fois de plus, une programmation de qualité.

Lak a Barh : chante la mer et les marins ; des standards mais aussi des créations.

Riche d'une longue expérience, le groupe s'est doté d'un environnement musical de qualité. Lak a Barh, originaire du pays d'Auray, joue, chante et fait chanter. Plusieurs instruments accordéon, guitares, synthé, flûte irlandaise, congas, harmonica...

Sacrée bordée : est un groupe de musique bretonne dont la particularité est de proposer des airs dansants et chantés permettant au public de se dégourdir les gam-

bettes sur des airs avant tout bretons dans le style Fest-Noz mais parfois plus variés comme le rock, la polka, la bossa, le twist ou la Western.

Cette bande de joyeux drilles anime aussi bien des fêtes maritimes ou champêtres que des festou-noz sans trop se prendre au sérieux. Les musiciens entraînent sans difficulté les danseurs dans leur sillage sur des airs sautillants et rythmés. Le groupe cherche à amener sa touche dans le monde celtique en prenant le plus souvent les chemins de traverse.

Sur place, il y aura de quoi se restaurer avec un délicieux moules frites préparé par nos soins (ou saucisses frites) ; sans oublier, notre amicale et conviviale buvette située au cœur de la place. Alors tous à vos agendas et rendez-vous le **mercredi 24 juillet**.

Pour tous renseignements complémentaires sur l'association ou la soirée estivale n'hésitez pas à nous contacter par mail : supporters.musique@laposte.net ou contacter Émilie : **06 58 55 35 78**. ■

La Noyalaise Fleurie



Nassim 5 ans accompagnant sa mamie au cours du jeudi après-midi, a réalisé cette jolie composition pour sa maman. Bravo Nassim.

Actuellement notre association compte 39 adhérents, dont 3 adolescentes de 16 ans et 2 de 12 ans, en mars dernier Guy nous a rejoint, messieurs l'art floral n'est pas réservé qu'aux dames !!

Petit rappel, les cours ont lieu 1 fois par mois

- le jeudi de 14h à 16h et de 16h30 à 18h30
- le samedi de 9h30 à 11h30

La Noyalaise Fleurie souhaite à tous les Noyalais un bel été. ■

Contact

Pour la rentrée de septembre contacter la présidente, Catherine BOMAL : **02 97 41 45 46**

Mannick Bouit
secrétaire

La Musicalaise : Rideau



Début décembre dernier, La Musicalaise a organisé son traditionnel marché de Noël sous une pluie battante. La pluie, le vent et le froid ont fait que la fréquentation n'a pas été aussi importante que les années précédentes. Néanmoins, les exposants ont été, dans l'ensemble, satisfaits et les crêpières n'ont pas chômé, pas plus que la buvette. Néanmoins, ce marché de Noël, face aux aléas climatiques restera un bon souvenir pour les organisateurs et les bénévoles.

Afin de compenser les résultats financiers mitigés du marché de Noël, l'association a pensé organiser début avril, une chasse aux œufs. L'idée de cacher des œufs un peu partout dans le centre bourg ayant été rapidement abandonnée, nous nous sommes dirigés vers un Quizz sur les lieux émaillant les alentours de l'église Saint Martin.

Le but était, bien sûr, de gagner des œufs en chocolat mais surtout de faire découvrir les richesses de Noyal en faisant circuler les enfants entre la place Julien Danié et l'école publique en passant par la bibliothèque et la fontaine Saint Martin, sans oublier l'école privée... et d'autres endroits encore. Certains enfants ont interrogé les passants, d'autres ont même sonné aux portes pour obtenir des réponses. En effet, la recherche était sous-tendue par « une bonne réponse, un œuf ». C'était donc très motivant.

Une cinquantaine d'enfants ont participé et La Musicalaise en a profité pour organiser une vente de crêpes (et les crêpières ont été très sollicitées, ainsi que la vente de frites et de saucisses, le tout cuit sur place). La manifestation a été semble-t-il appréciée, non seulement par les noyalais mais aussi par des habitants de communes voisines.



Outre la « chasse aux œufs », les enfants pouvaient aussi s'essayer au « Chamboule Tout », très couru parce que très bruyant, au tir à la corde, à la pêche à la ligne qui a surtout attiré les plus petits... enfin bon, une bonne journée pour tout le monde.

Traditionnellement, fin juin, La Musicalaise profite de son audition de fin d'année pour organiser une Fête de la Musique. Les élèves et anciens élèves ont joué devant leurs amis et leurs familles, et pour clore les festivités, des musiciens professionnels se sont produits pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Soyons maintenant un peu moins enthousiastes... La Musicalaise se meurt. Faute d'investissement des familles, il n'est pas possible de renouveler les membres du conseil d'administration. Faute de bonnes volontés, La Musicalaise, vieille de 14 ans est morte.

Dans le courant de l'été, nous mettrons en vente nos actifs (mobilier, instruments...). Le solde créditeur sera, conformément aux textes législatifs, versé à une autre association.

Les membres du conseil d'administration veulent remercier l'équipe municipale actuelle qui a toujours œuvré pour nous aider, les bénévoles, qu'ils soient ou non membres de l'association, nos élèves et anciens élèves et tous ceux, de Noyal ou d'ailleurs qui ont participé à nos spectacles, les ont applaudis et, par leur seule présence, nous ont encouragé à continuer. Hélas, nous ne pourrons plus, à la rentrée, proposer à tous des tarifs compétitifs pour apprendre ou faire de la musique, nous le regrettons et c'est le cœur lourd que nous nous approchons du bord de la scène, nous nous prenons la main, saluons et disons : RIDEAU ! ■

Caroline Gabant

Vie des associations culturelles



Jeune France Théâtre « La Calembredaine »



Saison 2019

La troupe CALEMBREDAINE a connu un vif succès avec plus de 1000 entrées en 7 séances, pour les pièces des juniors « Huit morts sans ordonnance » de Hervé FASSY et pour les seniors « La vengeance sera salée » d'Esteban LEMAIRE.

Avec un effectif de 32 adhérents la troupe s'étoffe chaque année, enrichie pour ses ateliers juniors de 11 élèves et pour les ados de 4 élèves.

Pour les juniors, les places sont rares donc très prisées et la section est déjà complète pour la rentrée de septembre, sous réserve de désistement. Pour les ados (14 à 18 ans) il reste encore des places.

En avant-scène des ados, les juniors Melvin LECLAINCHE, Nolwenn SAVARY, Maelys GERARD, Louan DREAN, Evan MICHELOT et Gurvan DAVID ont reçu un tonnerre d'applaudissements pour leur prestation d'une grande maîtrise, résultat du travail des ateliers de la section. Une belle satisfaction pour leurs encadrants Jean-Claude et Catherine THOMAS. Ils ont fait aussi la fierté de leurs parents !

Les 4 ados, Lena RABILLARD, Romane LE MAUFF, Katell JEGO et Gurvan THOMAS, avec la participation du metteur en scène dans son propre rôle, Jean-Claude THOMAS, ont présenté « Dans la loge » de Franck DIDIER. Il s'agissait de la vie d'une troupe de théâtre à la fois sur scène et dans leur loge. Nos ados ont su transporter le public dans leur délire et dans des situations rocambolesques aux gags

inéenarrables, en dépit d'une pièce difficile à interpréter avec un texte du XVIII^e siècle. Ce fut un grand moment de théâtre et pour la bonne cause puisque l'essentiel des recettes (600 euros) sera reversé à l'association « Les doudous » : enfants malades de l'hôpital Bretagne Atlantique de Vannes.

Un très grand merci à tous ceux qui s'investissent au sein de notre association, aux membres de la Jeune-France pour leur soutien et à tous ceux qui viennent, année après année, nous voir et nous soutenir. Vous participez tous à la vie culturelle de notre commune, lien social indispensable dans notre société.

Le rallye cyclo-pédestre du 26 mai nous en reparlerons dans le prochain bulletin. Les projets pour la troupe sont les suivants :

- Projection sur grand écran du spectacle historique son et lumière de 1999, « Le château de Keralio ». L'occasion pour tous les participants de l'époque de revivre ensemble cet évènement culturel collectif d'un patrimoine aujourd'hui disparu et l'occasion également pour les nouveaux arrivants de découvrir l'histoire de notre commune. Entrée gratuite, ouvert à tous, salle Jeune-France le dimanche 20 octobre à 16 heures.
- Plusieurs travaux sont programmés dans nos locaux afin d'améliorer l'exercice de notre activité, en accord avec le bureau de la Jeune-France et de son président Michel LE CADRE. Nous les remercions vivement pour leur investissement et pour la confiance qu'ils nous accordent. ■

Toute la troupe vous souhaite un bel été.
À très bientôt.

Président :
Jean-Claude THOMAS



Jeune 2018

Jeune France Football

Voici une année footballistique qui se termine

Pour les seniors, nous avons engagé 2 équipes en division 1 et 3 de district. Ces 2 équipes font une belle saison, l'équipe A est restée longtemps en contact de la première place mais a décroché sur la poule retour pour finir 4^e, l'objectif de jouer les premiers rôles est entièrement rempli. L'équipe B est restée aussi dans la première moitié de leur championnat mais s'est écroulée, sûrement faute à un effectif limité, elle termine 10^e.

L'équipe vétérans qui joue le dimanche matin, c'est avec un réel plaisir qu'ils se retrouvent pour pratiquer leur sport favori.

Pour les jeunes, le groupement pour les catégories U14, U15 et U16, très beau parcours pour les différentes équipes avec une mention spéciale pour les U16 qui ont atteint les demies finales de la coupe du Morbihan, une équipe à 50% noyalaise.

Pour l'entente Noyal/Le Guerno, après une mise en place longue suite au changement d'éducateurs, tous nos jeunes assidus aux entraînements du mercredi et aux matchs du samedi s'épanouissent dans leur sport favori et progressent à l'écoute des éducateurs et dirigeants bénévoles. Merci à toutes ces personnes qui prennent de leur temps et conseillent toute cette jeunesse de football.

Pour la future saison qui débutera fin juillet pour les seniors, et en septembre pour les jeunes, un changement d'entraîneur pour les seniors en la personne de Ronan

Thacé qui succède à Éric Jégo, c'est une continuité car Ronan était l'adjoint d'Éric. Un autre axe de travail se mettra en place pour le recrutement des arbitres aussi bien bénévoles qu'officiels et de dirigeants. Pour les jeunes, le choix de l'éducateur est trouvé, de nouvelles personnes intégreront l'encadrement des équipes, des dirigeants entre autres des femmes vont suivre une formation dirigeante organisée par le district de football du Morbihan.

Nous remercions tous les dirigeants bénévoles qui œuvrent à nos différentes rencontres sportives indispensables au bon fonctionnement du club et aussi à tous nos bénévoles qui s'impliquent pour nos fêtes. La commission fêtes s'active sur la mise en place de nos diverses manifestations, la retransmission sur écran géant de quelques matchs de la coupe du monde féminine dans la salle de la Jeune France, et enfin la mise en place du loto et de la noce bretonne des 4 et 5 Août 2019. ■



Équipe A saison 2018 - 2019

Vie des associations sportives

Au Gré des Sentiers



Sortie à Elven

Notre association grandit, plus de 100 adhérents, quelle réussite ! Elle nous comble de bonheur. Cela se ressent lors de nos diverses randonnées, l'ambiance est là et accompagne nos pas sur les sentiers divers et variés.

L'association a rencontré un vif succès lors de l'assemblée générale, plus de 70 personnes présentes. Merci pour votre venue. Nous avons pu nous réunir et tirer les rois, 8 reines et rois ont porté la couronne. Il était prévu une randonnée nocturne sur Noyal-Muzillac, mais la météo pluvieuse de la journée a découragé nos marcheurs. Ce n'est que partie remise.

Nous reprenons nos sorties à la journée, avec pique-nique pour parcourir nos 20 kms. Ce fut le cas sur Noyal-Muzillac, Elven, Redon, Crossac. Notre sortie annuelle sur Chinon nous a permis de visiter une cave, la Maison de Rabelais et de découvrir les vignobles lors de notre randonnée. Encore une superbe journée !

Nous remercions tous nos bloggeurs, plus de 70000 visiteurs sur notre blog. La vie du Gré des Sentiers y est publiée, un vrai journal. Vous y trouverez, planning, informations, photos, compte-rendu de sorties.

Ce premier semestre 2019 a été bien rempli. Nous reprenons les activités dès le **2 septembre**. Déjà les projets sont là ! Sortie à la journée sur Guérande le samedi 14 septembre avec pique-nique et la dernière de l'année sur Ploemel avec repas au restaurant. Notre assemblée Générale aura lieu le samedi 23 septembre, salle de réunion de la salle des sports.

Au Gré des Sentiers vous souhaite d'excellentes vacances. ■

**Vous aimez la nature
Vous appréciez la convivialité
Venez au Gré des Sentiers,
Vous les trouverez !**

Contacts

André LUQUES-TORRES : 06 98 01 50 29
Serge MATHIS : 06 51 56 94 44

Blog de l'association :
<https://agdsnoyalmuzillac.clubeo.com>
augredessentiers56@mail.co



Sortie à Redon

Le mois de février fut l'occasion de retrouver nos chemins boueux. Ah ! quel bonheur !!!!! Que de parties de rire. Quelques chutes sans gravité. Au gré des sentiers nous savons tomber et nous relever.

D-Tonic



Une nouvelle année se termine pour l'association D TONIC qui compte désormais environ 150 adhérents. Tout au long de la semaine, les cours proposés par Amalia, Laurence et Théo, nos animateurs, entraînent jeunes et moins jeunes dans différentes disciplines : gym, zumba, yoga, multisports...

La nouveauté 2019 !

Un cours de multisports réservé aux enfants entre 7 et 11 ans, le mercredi matin de 11 heures à 12 heures, qui rassemble déjà 11 membres autour de Théo.



Un grand merci à l'association des Cousettes pour leur don nous ayant permis d'acquérir du nouveau matériel pour le cours d'éveil des plus petits.

En espérant vous retrouver aussi nombreux début septembre, en forme, après des vacances bien méritées. ■

Marina Thomas

Gym-Club Noyalais



Galette des Rois

Le Gym Club Noyalais propose de septembre à juin des séances de «gymnastique douce». Animé par un éducateur de «Sport 56» l'esprit de la section n'est pas la compétition mais le maintien en forme physique. Les exercices sont réalisés en fonction des aptitudes de chacun et en toute sécurité sous la vigilance d'Alexandre. Les cours ont lieu chaque jeudi à 9h30 et à 10h30. Un certificat médical d'aptitude est obligatoire. ■

Pour tout renseignement

Jacqueline Lucas **02 97 48 68 56**

Fernande Michelot **02 97 67 02 28**

Comité des Boules de Bourgerel

Le Comité des Boules de Bourgerel se porte bien et compte une centaine d'adhérents. Lors de l'Assemblée Générale du 7 avril dernier, le bilan financier 2018 a été voté à l'unanimité.

En 2018, tous les concours ont connu un bon succès grâce à une météo clémente. Souhaitons une même fréquentation et pourquoi pas meilleure pour la saison 2019 (voir le calendrier des fêtes). Ces concours sont ouverts à tous les joueurs de boules même débutants.

Le concours du 31 août est un concours communal ouvert à tous les Noyalais qui souhaitent s'initier à la boule bretonne et passer un bon après-midi. Durant toute l'année et par tous les temps, les boulistes se retrouvent les mercredis, samedis et dimanches après-midi sur 4 jeux couverts et 16 jeux de plein air. Des inscriptions peuvent être prises près des membres du bureau tout au long de l'année.

Le bureau :

- Président : Jean Pierre Michelot
- Vice président : Roger Elain
- Secrétaire : Alain Daniélo
- Secrétaire adjoint : Daniel Le Gal
- Trésorier : Gilles Richard
- Trésorière adjointe : Marie Annick Lozevis. ■



Vie des associations sportives

Le Hand à Noyal : plaisir de jouer et de se retrouver



Aujourd'hui, la saison 2018-2019 s'achève et le moment est venu de dresser quelques bilans. Quelques certitudes comme le plaisir qu'ont eu nos handballeurs à se retrouver, mais encore :

Sportivement, l'encadrement par des bénévoles investis et l'apport technique d'un entraîneur professionnel Erwan FIOT, qui était présent pendant 6 entraînements par semaine et sur les stages club pendant les vacances ont permis à nos jeunes de bien évoluer. Les résultats sont au rendez-vous et de plus en plus de jeunes sont retenus par la Ligue de Bretagne pour intégrer des structures d'entraînements, des stages ou des sélections. Mais l'objectif premier est que l'ensemble des 215 licenciés composant les 21 équipes prennent du plaisir. Le club était cette année représenté dans toutes les catégories masculines et féminines des moins de 7 ans aux seniors avec 2 équipes dans chaque catégorie jeunes masculines ainsi que dans les seniors garçons ou filles.

Le club a aussi formé des jeunes arbitres qui ont sifflé tout au long de l'année rendant ainsi service au club tout en augmentant leurs compétences. Mael et Dominique ont eux aussi sifflé officiellement. La présence de Sarah SIMON comme service civique mettait du lien entre les différentes actions sportives et les relations avec les parents. Le club sera une nouvelle fois labellisé pour son école de Hand. **La vie associative du club** a été riche avec les manifestations comme le cochon grillé, la galette des rois, le loto, la rando Gourm'hand qui sont autant de succès permettant de financer les activités mais permettent

Le Taekwondo

Pour la troisième année la section Taekwondo Noyal-Muzillac vous accueille le samedi matin pour des cours enfants, ados et adultes.

Le Taekwondo art martial coréen met en avant des valeurs de respect, de discipline et de dépassement de soi.

Michaël, instructeur fédéral depuis de longues années propose des cours basés sur la discipline, la maîtrise, mais surtout l'affirmation de soi par les valeurs



Moins de 15 filles

aussi à nos bénévoles de se retrouver et de partager, des moments conviviaux aussi bien pour les noyalais que pour les touristes partageant repas, jeux, et autre randonnée.

D'autres temps forts ont eu lieu cette année comme les tournois enfants parents des moins de 11/ 13/15 ou 18 ans qui ont été organisés par Sarah, où les parents ont pour certains renoué avec le sport après beaucoup d'inactivité sportive !

Venez nous rencontrer lors de notre prochaine festivité qu'est le cochon grillé le 20 juillet 2019 !

Vous pouvez aussi découvrir notre club au travers de notre site Internet www.hbcnoyalmuzillac.com.

Un grand merci à tous les bénévoles, aux parents, aux joueurs et aux amis du club qui contribuent tout le long de l'année à le faire fonctionner. Bon été et n'hésitez pas à nous contacter. ■

Sportivement,
Le Handball Club NOYAL-MUZILLAC

Contacts

06 11 95 20 58 - 5356048@ffhandball.net

inhérentes au Taekwondo dans le respect et la bonne humeur.

Soyez nombreux à nous rejoindre pour effectuer un cours d'essai. ■

Contacts

Chrystelle ou Michaël

06 01 94 93 58 ou 06 89 57 47 66



Jeune France Basket

La saison 2018-2019 est synonyme de renaissance. En effet, la JF basket riche de sa cinquantaine de licenciés, a pu effectuer son championnat sur le sol noyalais (ou des environs) et s'entourer de dirigeants et bénévoles, sans qui la bonne marche de l'association serait mise à rude épreuve.

5 équipes ont été engagées sur cette saison et ont donné le meilleur d'elles-mêmes sur ces 8 mois de championnat.

Notre équipe U11 mixte finit 1^{re} de leur 2^e phase de poule : une équipe qui grandit de week-end en week-end. Ils ont une soif d'apprendre et de progresser, espérons que nous serons en mesure de les faire évoluer.

Nos U13 filles ont connu une saison plus difficile avec la découverte du basket plus compétitif. Jusqu'en U11, nos équipes font partie du mini-basket. Le championnat U13 est bien différent : jeu rapide, mise en place de tactiques... Nous avons encore beaucoup à apprendre mais nos jeunes ados sont réceptives. La 2^e année U13 devrait connaître de meilleurs samedis.

Quant à nos U18, elles terminent 2^e de leur poule avec un dernier match à domicile grandiose !! Rencontre qui opposait les 1^{res} et 2^{es} du championnat. À l'extérieur, nos jeunes perdent de 40 points. Autant vous dire que les adversaires arrivaient « les mains dans les poches ». Mais c'était sans compter sur nos ados pour faire changer la tendance.

Fin du match : 39-39. Prolongation de 5 mn et victoire de nos noyales 44-43 !! Et nous vous épargnons tous les détails.

Cette victoire montre à quel point il est important de ne jamais sous-estimer ses adversaires et que le sport est un moment de partage et de combativité collective. Bravo à elles !

Nos seniors, elles, après une montée en poule haute pour la 2^e phase ont connu davantage de difficultés. Ce championnat demande rigueur et compétitivité, le bât blesse pour ces jeunes... 2 blessures ont également terni l'équipe... Cependant, 2 retours sont venus renforcer l'effectif. Cette équipe, initialement inscrite en U20, a découvert le championnat senior. Souhaitons-leur une prochaine saison remplie de victoires !

Et les loisirs restent frustrés de leur saison avec peu de matchs joués, une fois de plus... Toutefois, cette équipe sera reconduite la saison prochaine.

Du côté festif, nous avons organisé 3 manifestations : vente de crêpes (11 novembre et 1^{er} mai) et le poulet



U11



U18

basquaise à emporter le 9 février. Une belle réussite pour ces 3 fêtes qui nous permettent de faire fonctionner le club.

Merci aux différents acteurs qui ont œuvré à la réussite de ces événements. Un merci particulier à notre cuisinier, Fred et à la boulangerie du patrimoine. Mettons en avant, comme tous les ans, nos fidèles dirigeants et arbitres. Le club de basket remercie, sincèrement, Amélie CAUNES, Stéphanie LE GAC, Anne LE THIEC, Tanguy CRANO et Thierry SINNESAL pour leur temps donné tous les samedis pour accompagner les diverses équipes.

Aussi, remercions Hugo SINNESAL et Alice LE THIEC pour leur dévouement à l'arbitrage et n'oublions pas de remercier nos arbitres, celles et ceux qui tiennent la table, les responsables de salle, les parents sur qui nous pouvons compter pour assurer les déplacements à l'extérieur.

Cette saison, nous avons apprivoisé la feuille de marque informatisée et un nouveau chronomètre : pas une mince affaire ! Merci à tous !!

La saison prochaine, notre club proposera :

- 2 équipes U13 filles (nées en 2007-2008)
- équipe U18 filles (nées en 2002-2003-2004)
- équipe seniors filles (nées en 1999 et avant)
- équipe loisirs (20 ans et +)

Afin de pérenniser notre sport, la saison prochaine, nous ouvrirons, dans la mesure du possible, une catégorie U9 enfants nés en 2011-2012 et U7 en 2013.

Avant de s'engager pour une saison, nous proposons à tous les futurs licenciés, 2-3 entraînements avant de signer une licence. Le basket s'essaie mais peut ne pas plaire. ■

Contact

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements pour une éventuelle inscription, envoyez un mail à : jfnmbasket@gmail.com

« Noyal-Muzillac, une page de mémoire »

• Le duc François I^{er} de Bretagne



François 1^{er}



Sceau de François 1^{er}



Guerre de cent ans



Flotte en Bretagne - Guerre de cent ans

Dans le précédent article, j'ai présenté le duc Jean V dont deux fils deviendront duc de Bretagne : François et Pierre sous les noms de François I^{er} et Pierre II.

François I^{er} de Bretagne, aussi connu sous le nom de François le Bien-Aimé, est né le 11 mai 1414 à Vannes et il meurt le 19 juillet 1450 au manoir de Plaisance à Saint-Avé. À la mort de son père, le 29 août 1442, il devient comte de Montfort et duc de Bretagne.

L'avènement de François I^{er}, élevé en France et dont la devise est « Sans souverain sauf Dieu », entraîne une modification radicale de la politique extérieure de la Bretagne. En pleine phase finale de la Guerre de Cent Ans, François I^{er} doit faire face aux représailles anglaises dès août 1443 lorsque le duc de Somerset s'empare de La Guerche de Bretagne. Le 24 mars 1449 un capitaine François de Surienne au service de l'Angleterre prend Fougères et le duc doit mobiliser son armée et de l'artillerie pour reprendre la ville. À la tête de 6 000 hommes, sous les ordres de son oncle Arthur de Richemont, il contribue l'année suivante à expulser les Anglais de Normandie.

Un de ses frères, Gilles de Bretagne, ami d'Henri VI d'Angleterre, était un chevalier renommé qui représentait en Bretagne le parti de l'alliance avec l'Angleterre, politique à laquelle s'opposait alors la haute noblesse bretonne. François I^{er} l'avait fait arrêter et jeter en prison en 1446. Gilles y mourut étranglé en 1450. Quoiqu'on ne sache pas s'il en avait donné l'ordre ou si ce meurtre était le fait de ses officiers locaux, François en fut frappé de remords et mourut quelque temps plus tard le 19 juillet 1450.

Selon sa volonté, il fut enseveli devant l'autel de l'abbatiale Saint-Sauveur de Redon.

François I^{er} épousa en premières nocces à Nantes le 28 août 1431 Yolande d'Anjou (1412 † 17 juillet 1440), fille de Louis II, comte d'Anjou et de Yolande d'Aragon, et eut un fils Renaud, né en 1434 et mort vers 1439.

Veuf, il se remaria à Auray le 30 octobre 1442 avec Isabelle d'Écosse (1426 † v.1494), fille de Jacques I^{er} Stuart, roi d'Écosse, et de Jeanne Beaufort, et eut :

- Marguerite (1443 † 1469), mariée en 1455 avec François comte d'Étampes qui deviendra le duc François II, le père d'Anne de Bretagne.
- Marie (1446 † 1511), mariée en 1462 à Jean II.

Malgré les protestations de la cour d'Écosse, ces deux princesses ne furent pas reconnues héritières du duché, François I^{er} choisit pour héritier son frère Pierre de Guingamp qui régnera de 1450 à 1457 sous le nom de Pierre II.

L'ancienne tour à feu de Pénerf, la Tour des Anglais, aurait été érigée selon la tradition sous le règne du duc François I^{er}. Elle servait de tour de guet ou de « tour à feux » chargée d'avertir les populations avoisinantes de l'arrivée de navires ennemis grâce à des signaux de fumée. ■

Jacques HAZO
pour l'ANHA

Tour des Anglais



Le concours photos 2019

Très belle réussite pour le concours photos 2019. Une trentaine de photos ont été reçues en mairie. Les deux thèmes au choix : l'eau dans tous ses états et plan rapproché ont été déclinés sous toutes les coutures.

Le choix a été difficile et 3 photos se sont vues primées. 1^{er} prix Philippe Mats : photo de couverture, 2^e prix Sophie Brohan, 3^e prix André Bultel. Les prix ont été remis aux participants dans la chapelle de Bengué le 13 avril dernier, lors de l'exposition de tous les tirages.

Merci à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine ! ■



2^e prix - Sophie Brohan



3^e prix - André Bultel

Semaine Bleue

Cette année la semaine bleue, réservée en priorité au plus de 60 ans se tiendra du 7 au 13 octobre 2019. Plusieurs activités vous seront proposées dans toutes les communes d'Arc Sud Bretagne. Des plaquettes seront mises à votre disposition dans les mairies à partir du mois de septembre. ■

Covoiturage ?

**Vous souhaitez essayer le covoiturage ?
Choisissez Ouestgo !**

Vous souhaitez essayer le covoiturage ? rien de plus simple, il suffit de vous rendre sur Ouestgo.fr, la plateforme régionale totalement gratuite et qui vous permettra de trouver des covoitureurs empruntant le même trajet que vous le matin.

ouestgo.fr met en relation **gratuitement** les covoitureurs et propose de **nombreuses fonctionnalités** :

- Covoiturations du **quotidien** (domicile-travail,loisirs)
- Covoiturations **évènementiels** pour se rendre sur les événements du Grand Ouest
- Covoiturations **solidaires** pour faciliter la mobilité des publics en recherche d'emploi ou les personnes isolées

ouestgo.fr permet également aux entreprises de créer et d'animer une **communauté** à leurs couleurs. L'association éhop, partenaire d'Arc Sud Bretagne, **anime** les **inscrits** et les **communautés**, **renseigne** les **covoitureurs**, répond aux questions et pousse les mises en relation.

Une question ? Un doute ?

Appelez éhop au **02 99 35 10 77**

ou rendez-vous sur **<http://ehopcovoiturons-nous.fr>**

Pour vous inscrire et covoiturer :

<https://www.ouestgo.fr/> ■



Expositions

Expositions tout l'été dans la chapelle du Bengué

Cette année de juillet jusqu'à début septembre, beaucoup d'artistes amateurs ou confirmés vont se succéder dans la chapelle. Comme tous les ans nous retrouverons de la peinture, de l'aquarelle, du bois travaillé mais aussi une collection originale de papier d'emballage d'agrumes, du patchwork, des écritures. Venez nombreux les visiter. ■

État civil de Novembre 2018 à Mai 2019



Naissances

| | |
|--------------------|-------------------------------|
| BROHAN Margaux | 22 avenue des Peupliers |
| GERGAUD Tylan | Kerbisien |
| GLIZOUIC Owen | Kerchevalier |
| LE BOT Jules | Brulis - 12 La Grande Rue |
| LE BOZEC Maya | Kertoussaint |
| MENAND DAVID Elwyn | Trébigan - 11 Chemin du Haut |
| PIVAUT Elise | 6 Les Hauts de Pont Pily |
| PLUTA Antoine | Brulis - 2 rue du Four à Pain |



Mariages

| | |
|---|--|
| Frédéric PERRON & Leïla BEN HADJ BOUBAKER | 1 Les Hauts de Pont-Pily - Choisy-Le-Roy |
| Florimond SÉLÉBRAN & Séverine CHARTIER | Kéralio |
| Rémi TIMILLERO & Émilie CARPENTIER | Place François Thomas |



Décès

| | |
|------------------------|-----------------------------------|
| BEILLON Denise | 2 rue de la Jeune France |
| BROUTIN Guy | 9 rue des Martin-pêcheurs |
| BURBAN Denise | 17 rue des Écoles |
| GANDON Marie-Madeleine | Brulis - 4 impasse des Rainettes |
| GUÉHÉNEUC André | 5 rue de la Fontaine St-Martin |
| GUICHON Raymond | Kerfleury |
| GUILLAS Roland | Kervy - 12 allée des Forstythias |
| GUILLOTIN Gérard | 21 rue Haute |
| GUILLOTIN Laurence | 1 place Julien Danielo |
| JEHANNO Joseph | 19 rue de Rohel |
| JUHEL André | Kerfleury |
| LE GAC Hélène | 10 Chemin de Kervéno |
| LE GALLO Geneviève | Bourgerel - 4 Chemin des Écoliers |
| LEGOFF Réjane | Bot-Er-Moël |
| MADIGAND Hervé | 32 rue Pasteur |
| RABILLARD Marcelline | 4 rue des Anciens Combattants |
| ROUX Alfred | 3 rue des Écoles |

Mémento

Les écoles

- École communale
Jean-Marie BOEFFARD
Rue des Martins Pêcheurs - Tél. 02 97 41 58 83
- École privée du Sacré-Cœur
Rue des écoles - Tél. 02 97 41 54 10

ALSH - Ty Moun

Maud PILIA (sur rendez-vous)
Tél. 02 97 41 50 34
alsh.noyalmuzillac@live.fr

Agence postale intercommunale

Tél. 02 97 47 59 29
Mairie de Noyal Muzillac
Place de la mairie
Bureau ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h

Bibliothèque

1 rue de la Ferme du Portail - Tél. 02 97 48 69 60
bibio.noyalmuzillac@wanadoo.fr

Ouverture au public

Mercredi 10h/12h et 15h/17h
Jeudi 17h/19h - Samedi 10h/12h

Assistante sociale

Sylvie ANEZO (sur rendez-vous)
Tél. 02 97 69 54 82

ADMR du TREVELO

Noyal Muzillac - Le Guerno - Péaule

4 place de la Mairie - Tél. 02 97 45 66 39

Ouverture

Lundi et jeudi de 9h à 16h
Mercredi fermé
Mardi et vendredi de 13h30 à 16h

Presbytère

- Muzillac : 5 avenue Lamennais Tél. 02 97 41 67 49

Hébergements / Restauration

- **Camping Le moulin de Cadillac**
Patrick GUENEGO - Tél. 02 97 67 03 47
www.camping-moulin-cadillac.com
- **Manoir de Bodrean**
Bodrean - Tél. 02 97 45 62 26
manoir-bodrean.com
- **Le Benguë chez Lili**
10 rue du Benguë - Tél. 02 97 68 43 83
www.restaurant-chezilili.com

Urgences

Samu 15
Toutes urgences 112
Les Pompiers 18

Gendarmerie

Composer le 17
Tél. 02 97 41 67 07

Après 19 heures, répondeur automatique.

Urgences dentaires 02 97 63 12 73
(dimanches et jours fériés)

Urgences médicales 15

Pharmacie de garde composer le 32 37

Médecins

Hélène BILLY, Aurélie DANIEL,
Karine DURLIAT et Marie RASSE
Maison médicale - 3 rue du Presbytère
Tél. 02 97 41 57 07

Infirmiers

Gilles HAVART, Yoann DUSSURGEY,
Jean-Marie LE GALUDEC
Maison médicale 3 rue du Presbytère
Tél. 02 97 41 46 62

Kinésithérapeutes

Aurélie GOUBAUD, Thibaud PEDRON
et Élodie MADEC
Z.A. des Buttes
Tél. 02 97 41 51 08

Ostéopathe-kiné

Anne Catherine LE MOIGNO
Z.A. des Buttes
Tél. 02 97 41 51 08

Pharmaciens

Isabelle et Jean-Marc LE BRAS
1 Place de la Mairie
Tél. 02 97 41 46 77

Taxi-Ambulance

Michel LAVAL
Rue François de Carné
Tél. 02 97 45 60 00

Psychologue

Jacqueline LEJALE HANGOUET
Trébigan
Tél. 02 97 41 44 59

Psychosomatothérapeute

Chantal LE TARNEC
3 rue du Presbytère
Tél. 06 69 65 25 26

Calendrier DES MANIFESTATIONS

Juillet

- Tout le mois** Expositions à la chapelle de Benguë
5 Fête du Nolwenn
6 et 7 Ball trap des chasseurs
14 Fête de la municipalité
20 Cochon Grillé du Handball club
24 Concours boules de Bourgerel retraités
24 Soirée estivale Supporters musique de la Jeune France

Août

- Tout le mois** Expositions à la chapelle de Benguë
3 Loto du Football
4 Noce bretonne du Football
3, 4 et 5 Concours boules de Bourgerel
25 Vide grenier école Jean-Marie Boëffard
31 Couscous Musique Jeune France
31 Concours communal boules de Bourgerel

Septembre

- 20, 21 et 22** Journées du patrimoine
22 Cochon à l'ancienne Jeune France

Octobre

- 6** Repas Association Saint Martin
12 et 13 Repas couscous Amicale Laïque JMB
19 Repas des aînés de la commune
19 Troc de plantes et graines d'automne
20 Projection vidéo théâtre Jeune France (Château de Kéralio 1999)
31 Soirée Jeune France Musique Halloween

Novembre

- 9** Repas cassoulet Football
11 Cérémonie aux monuments aux morts FNACA
11 Vente de crêpes du Basket
16 Loto Jeune France
15, 16 et 17 Bourse aux jouets les Cousettes Noyalaises
23 AG du Gré des sentiers
30 Marché de Noël de La Musicalaise

Décembre

- 1^{er}** Marché de Noël de La Musicalaise
8 AG de la FNACA
14 Spectacle de Noël école Sacré Cœur

2019

